

N° 79

—
SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 1995-1996

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1995.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la commission des Affaires économiques et du Plan (1) sur le projet de loi de finances pour 1996, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

TOME V

INDUSTRIE

Par M. Francis GRIGNON,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean François-Poncet, *président* ; Gérard Larcher, Henri Revol, Jean Huchon, Fernand Tardy, *vice-présidents* ; Gérard César, William Chervy, Jean-Paul Émin, Louis Minetti, Louis Moinard, *secrétaires* ; Louis Althapé, Alphonse Arzel, Mme Janine Bardou, MM. Bernard Barraux, Michel Bécot, Georges Berchet, Jean Besson, Claude Billard, Marcel Bony, Jean Boyer, Jacques Braconnier, Gérard Braun, Dominique Braye, Michel Charzat, Marcel-Pierre Cleach, Roland Courteau, Désiré Debavelaere, Gérard Delfau, Fernand Demilly, Marcel Deneux, Rodolphe Désiré, Jacques Dominati, Michel Doublet, Mme Josette Durrieu, MM. Bernard Dussaut, Jean-Paul Emorine, Léon Fatous, Philippe François, Aubert Garcia, François Gerbaud, Charles Ginésy, Jean Grandon, Francis Grignon, Georges Gruillot, Claude Haut, Mme Anne Heinis, MM. Pierre Hérisson, Rémi Herment, Bernard Hugo, Roger Husson, Bernard Joly, Edmond Lauret, Jean-François Le Grand, Félix Leyzour, Kléber Malécot, Jacques de Menou, Louis Mercier, Mme Lucette Michaux-Chevry, MM. Jean-Marc Pastor, Jean Pépin, Daniel Percheron, Jean Peyrafitte, Alain Pluchet, Jean Pourchet, Paul Raoult, Jean-Marie Rausch, Charles Revet, Roger Rigaudière, Roger Rinchet, Jean-Jacques Robert, Jacques Rocca Serra, Josselin de Rohan, René Rouquet, Raymond Soucaret, Michel Souplet, Jacques Sourdille, André Vallet.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (10ème législ.) : 2222, 2270 à 2275 et T.A. 413.

Sénat : 76 et 77 (annexe n°22) (1995-1996).

Lois de finances.

SOMMAIRE

Pages

AVANT-PROPOS	5
CHAPITRE PREMIER - PRINCIPALES DONNÉES DU PROJET DE BUDGET	11
I. LES DÉPENSES ORDINAIRES	11
A. LES MOYENS DE SERVICES	12
B. LES INTERVENTIONS PUBLIQUES	12
II. LES DÉPENSES EN CAPITAL	13
A. LES INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT	13
B. LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT	13
III. LES MODIFICATIONS APPORTÉES PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE	15
CHAPITRE II LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA POLITIQUE INDUSTRIELLE EN 1995	17
I. LA POLITIQUE EN FAVEUR DE L'INNOVATION	17
A. L'INNOVATION ET LE BREVETAGE : LA VULNÉRABILITÉ FRANÇAISE	17
B. L'ANVAR ÉTEND SES INTERVENTIONS	18
C. L'INVENTAIRE DES TECHNOLOGIES-CLÉS : UN GADGET ?	20
D. LE PROGRAMME « EUREKA » : ASSOUPISSEMENT ?	20
II. LA LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON	22
A. LES « GRANDS PROJETS INNOVANTS »	23
B. L'AGENCE NATIONALE POUR LA CRÉATION D'ENTREPRISE	24
1. <i>Les moyens financiers de l'ANCE</i>	24
2. <i>Les activités de l'ANCE</i>	25
III. LA NORMALISATION. LA CERTIFICATION . LA MÉTROLOGIE	25
A. LA NORMALISATION	25
B. LA CERTIFICATION	26
C. LA MÉTROLOGIE	27
IV. LES RESTRUCTURATIONS INDUSTRIELLES	29

A. LES ACTIONS « HORS CIRI »	29
B. LES ACTIONS SUIVIES PAR LE CIRI.....	29
C. LE FONDS NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES (FNDE) VERRA-T-IL LE JOUR ?.....	30
1. <i>Les caractéristiques du FNDE</i>	30
2. <i>Une bien lente maturation</i>	31
CHAPITRE III - LES PRINCIPAUX SECTEURS DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE	33
I. L'INDUSTRIE AUTOMOBILE	33
A. DES RÉSULTATS ENCOURAGEANTS.....	33
1. <i>Renault : redressement en 1994</i>	34
2. <i>PSA</i>	36
3. <i>L'équipement automobile : la baisse des prix semble enrayée</i>	37
B. DES PROBLÈMES COMPLEXES À RÉSOUDRE.....	38
1. <i>Les négociations Europe/Japon sur le marché automobile</i>	38
2. <i>La distribution automobile</i>	39
3. <i>Le problème des ventes et importations parallèles</i>	39
4. <i>Le cas particuliers de la réparation des véhicules accidentés</i>	40
5. <i>La réglementation antipollution pour 1996</i>	40
II. LA SIDÉRURGIE	42
III. MÉTALLURGIE-MÉCANIQUE-MACHINE OUTIL	44
A. LA MÉTALLURGIE.....	44
B. LES CONSTRUCTIONS FERROVIAIRES : DÉCRUE ANNONCÉE JUSQU'EN 1998	45
C. LA CONSTRUCTION NAVALE.....	46
D. LA MÉCANIQUE	49
IV. CHIMIE ET PHARMACIE	50
A. LA CHIMIE.....	50
B. LA PHARMACIE	51
V. LE TEXTILE-HABILLEMENT	52
VI. L'INDUSTRIE ÉLECTRIQUE ET ÉLECTRONIQUE	54
VII. LE BOIS ET LE MEUBLE	58
A. LE BOIS.....	58
B. L'AMEUBLEMENT.....	59
EXAMEN EN COMMISSION	61

AVANT-PROPOS

Mesdames, Messieurs,

● La France peut-elle avoir une politique industrielle ?

Certains commentateurs se sont plus à annoncer, que le concept même de politique industrielle française avait vécu. De fait, certains indices laissent à penser que **les marges de manoeuvre sont limitées**.

En vingt ans, l'emploi total a augmenté de 909.000 postes nets en France, alors que l'emploi industriel a baissé de 1,8 million de postes. La croissance industrielle de la France est faible. La valeur ajoutée industrielle a prix constants (prix de 1985) n'y a augmenté que de 20 % en vingt ans, de 1973 à 1993. C'est mieux qu'au Royaume-Uni (7 %) et même un peu mieux qu'en Allemagne de l'Ouest (19 %), mais nettement en-dessous des performances enregistrées aux Etats-Unis (33 %), en Italie (52 %) et au Japon (126 %).

Les progrès de la productivité continueront à provoquer la disparition de postes de travail. Les efforts de compétitivité réalisés par les entreprises risquent d'être remis en cause par les **désordres monétaires** en l'absence d'une monnaie unique européenne.

Surtout, **l'intervention de la Commission de l'Union européenne** se fait de plus en plus ressentir, soit que celle-ci veille au respect de la concurrence soit qu'elle se pose en force de proposition.

Ainsi, la commission européenne a annoncé, en juin 1995, la création effective de six « groupes de travail » destinées à rapprocher la politique de recherche des préoccupations des citoyens et d'aider l'industrie européenne à mieux répondre à ces deux soucis. Ces six groupes concernent la voiture de demain, l'avion de nouvelle génération, le train du futur, l'intermodalité des transports, le logiciel éducatif multimédia et les vaccins et maladies virales.

Elles doivent stimuler le développement de technologies nouvelles susceptibles d'avoir un impact sur la qualité de la vie et la compétitivité industrielle de l'Europe. Les six

Ainsi, la commission européenne a annoncé, en juin 1995, la création effective de six « groupes de travail » destinés à rapprocher la politique de recherche des préoccupations des citoyens et d'aider l'industrie européenne à mieux répondre à ces deux soucis. Ces six groupes concernent la voiture de demain, l'avion de nouvelle génération, le train du futur, l'intermodalité des transports, le logiciel éducatif multimédia et les vaccins et maladies virales.

Elles doivent stimuler le développement de technologies nouvelles susceptibles d'avoir un impact sur la qualité de la vie et la compétitivité industrielle de l'Europe. Les six groupes, désormais opérationnels et réunissant les compétences et les ressources des commissaires concernés, sont chargés de développer des projets communs d'intérêt industriel. Leur premier objectif est d'identifier, puis de faire converger, « dans un souci de cohérences », les divers efforts publics et privés entrepris aussi bien par les pays membres de l'Union européenne, qu'au sein du programme cadre de recherche-développement (PCRD) et d'autres programmes européens.

Autre exemple : la publication, en juin 1995, par le ministère de l'industrie d'un guide destiné aux petites et moyennes entreprises témoigne de l'importance acquise par les procédures, financements et aides communautaires en matière industrielle.

Mais à cette vision un peu pessimiste, on peut opposer quelques faits.

D'abord, le recul de l'emploi industriel est surestimé en raison de l'externalisation croissante de certaines activités. Les industries tendent, en effet, de plus en plus, à sous-traiter la partie tertiaire de leur activité à d'autres entreprises enregistrées dans des activités de services. Cet effet d'externalisation porterait sur 250.000 emplois environ entre 1981 et 1993, selon les experts.

Ensuite, **c'est bien l'industrie qui, depuis 1994, a été le moteur de la reprise économique en France.** Dans l'industrie l'emploi salarié a augmenté de 25.000 unités sur le seul premier semestre de 1995. Quant à l'investissement dans l'industrie concurrentielle, il augmente de l'ordre de 13 % en valeur en 1995.

Enfin, en agrégeant la valeur ajoutée de l'industrie et celle du tertiaire directement engendrée par l'achat de services par l'industrie, ou les dépenses des revenus qu'elle distribue, le SESSI estime que l'emprise de l'industrie sur l'ensemble des activités économiques est supérieure à 50 %.

Les achats de l'industrie représentent ainsi 14,5 % des débouchés du secteur des services aux entreprises.

La contestation de l'utilité d'une politique industrielle semble donc relever pour partie de l'effet de style.

● Une conjoncture qui reste dominée par l'incertitude

La conjoncture dans l'industrie, en 1995, reste dominée par l'incertitude même si les perspectives se sont améliorées.

Interrogés pour la première fois sur leur vision du système économique au-delà de l'an 2000, les docteurs en économie et en gestion estiment que la France va entrer dans une phase alternant des périodes courtes de croissance et de dépression.

Quatrième puissance industrielle mondiale devant des pays comme l'Italie et le Royaume-Uni, la France pourrait connaître une croissance globale limitée à 3,1 % en 1995.

S'agissant de l'investissement productif, la conjoncture reste, dans l'ensemble, « morose ».

La reprise de la croissance a stimulé les créations d'emplois au premier trimestre 1995. Selon le ministère de travail et l'INSEE, sur un total de 2.000 créations nettes d'emplois dans les secteurs marchands non-agricoles, l'industrie en a créé 9.500, soit une hausse de 0,2 % contre 0,1 % au dernier trimestre de 1994. Cette reprise est confirmée par les chiffres de l'UNEDIC, qui montrent néanmoins des évolutions contrastées selon les secteurs industriels.

Pour les mois, à venir, selon les experts, la résorption des sureffectifs hérités de la récession et la consolidation de la reprise rendront, du moins peut-on l'espérer, les embauches fermes nécessaires, soit par la création de postes, soit par transformation des contrats d'intérim en contrats définitifs.

Mais, alors que les industriels avaient abordé l'année 1995 avec optimisme, les enquêtes INSEE publiées dès la fin de juin et de juillet laissaient à penser que l'enthousiasme des patrons baissait devant le ralentissement relatif de la production et le fléchissement de la demande étrangère. La chute de 2 % de la production industrielle en septembre a confirmé cette évolution.

● Faut-il toujours redouter les délocalisations vers l'étranger ?

Les récentes turbulences monétaires sont de nature à accélérer certaines délocalisations. Le principal secteur concerné est aujourd'hui l'automobile, à l'image de ce qui s'est passé naguère pour le textile. De fortes dépréciations des principales monnaies de facturation à l'exportation favoriseraient une recomposition du tissu industriel.

Deux ans après la publication du rapport de notre ancien collègue M. Jean ARTHUIS qui avait suscité parfois des réactions vives, les

délocalisations d'entreprises industrielles vers l'étranger demeurent une réalité.

L'INSEE estime à environ 130.000 le solde des emplois qui auraient été perdus en 1991 entre les gains dus aux exportations et les effectifs supprimés par l'importation de produits en provenance des pays en développement. Au terme d'un exercice semblable, Claude Vimont, évoque une fourchette comprise entre 200.000 et 330.000.

La Cour de Cassation (chambre sociale 5 avril 1995 - Thomson Tubes et Displays n° 1954 p) a tenté, par sa jurisprudence, de limiter cette pratique en exigeant que la réorganisation soit justifiée par le souci de préserver la compétitivité du secteur concerné. Mais n'est-ce pas toujours le cas ?

Au demeurant, l'impact véritable des délocalisations a fait l'objet d'analyses dont les résultats ne sont pas tous alarmistes. Pour les experts, un nouvel équilibre tend à succéder aux délocalisations qui s'assortissent d'une progression des postes qualifiés à forte valeur ajoutée et d'une baisse des emplois les moins qualifiés, sensibles à la concurrence de productions meilleur marché.

Une forme de division du travail se met en place et des entreprises, qui s'étaient délocalisées, font le chemin inverse dès qu'elles veulent privilégier la qualité et les approvisionnements en « juste temps ». Nombre de dirigeants défendent, en outre, le principe de leurs investissements à l'étranger par la nécessité de se rapprocher de marchés et de consommateurs potentiels.

Quant à l'idée d'imposer, au niveau mondial, les normes de protection sociale atteintes dans les sociétés post-industrielles occidentales, elle semble peu supportable, dans l'immédiat, pour les économies du Tiers Monde. Une fois garantis les droits de l'homme et la liberté d'association, interdit le travail des enfants, des détenus, des prisonniers politiques et proscrit le recours à l'esclavage, est-il possible d'aller plus loin dans la définition de critères communs, sauf à introduire des distorsions considérables dans ces pays ?

● **L'accueil des investisseurs étrangers : une chance**

Depuis 1992, le réseau « Invest in France » (IFN) est chargé de promouvoir l'espace économique français et de coordonner les initiatives et placé sous l'égide de la DATAR, « Invest in France » dispose de dix-sept bureaux à l'étranger (huit en Europe, quatre en Amérique du Nord et cinq en Asie).

En 1994, 17.000 emplois ont été créés ou maintenus en France¹ grâce à des investissements étrangers dans l'industrie. 250 dossiers ont été suivis par « Invest in France », dont une cinquantaine portaient sur plus de cent emplois.

Il est vrai que le projet MCC-Swatchmobile, qui doit, à lui seul, entraîner la création de 2.000 emplois, est venu en fin d'année majorer ces chiffres. Sans cette opération, le nombre d'emplois créés aurait été sensiblement égal à celui de 1993.

Même sans le projet Swatchmobile, la Lorraine aurait été encore, l'an dernier, la première région d'accueil (25 %) des investissements étrangers : 38 projets y ont été localisés, débouchant sur 4.184 emplois. Elle précédait la Franche-Comté (9 projets 1.272 emplois) et l'Alsace (23 opérations, 1.259 emplois). Les régions frontalières, sont, de loin, les plus appréciées par les investisseurs étrangers puisque, derrière le trio de tête, apparaissent Rhône-Alpes et Nord-Pas-de-Calais. L'Ile-de-France arrive en deuxième position après la Lorraine, en nombre de projets. Ces six régions ont capté 58 % des emplois et 56 % des projets remarque IFN.

L'attrait pour les régions de l'Est est dû, en majeure partie, à l'Allemagne, qui a été deuxième investisseur étranger l'an passé (54 projets, 3.004 emplois, auxquels s'ajoute le dossier germano-suisse Swatchmobile). Les Etats-Unis ont été à l'origine d'un projet et d'un emploi sur trois.

L'Asie a finalement peu investi sur le territoire national.

Les régions littorales de l'Arc atlantique sont plus délaissées que celles qui se trouvent sur l'axe Nord-Sud-Est, plus proches du centre de l'Europe. Pour que les investisseurs étrangers prennent le chemin de l'Ouest une politique d'aménagement du territoire est indispensable.

Enfin, un handicap reste à combler : la faiblesse de nos ports, en concurrence directe et défavorable avec les grands ports de l'Europe du Nord et qui auraient été une des causes de l'abandon du projet d'installation d'une plate-forme de distribution de l'américain Nike.

Pour 1995, les experts tablent sur une reprise des projets d'investissements industriels étrangers importants, notamment dans des secteurs comme les semi-conducteurs ou la sous-traitance automobile, l'objectif étant de hisser la France au premier rang des pays européens d'accueil des investissements étrangers, place occupée jusqu'à présent par le Royaume-Uni.

Mais, pour votre commission, l'accueil d'entreprises étrangères nouvelles ne doit pas constituer un alibi au soutien du tissu industriel existant.

¹ Chiffre à rapprocher des quelque 224.000 emplois salariés créés en France dans la même période.

● **L'importance du secteur public industriel**

Alors que la loi de finances initiale pour 1995 prévoyait, au total, 8 milliards de **dotations en capital aux entreprises publiques**, ce chiffre a été, comme les années précédentes, dépassé.

Or, les entreprises comme Aérospatiale ou la SNECMA -cette dernière affichant un besoin de deux milliards de francs- n'étaient pas certaines d'être satisfaites.

Bien plus, Thomson a indiqué que toute privatisation devrait être précédée d'une recapitalisation.

L'année 1995 comportait un programme de **privatisations** non négligeable dans le secteur industriel.

La mise sur le marché d'Usinor-Sacilor a été réalisée au début de juillet 1995.

La publication à la mi-juillet 1995 d'un décret autorisant la privatisation de Pechiney et de Renault n'a pas constitué une surprise.

S'agissant de Renault, l'opération envisagée devrait rapporter entre 19 et 20 milliards de francs à l'Etat. D'éventuels risques sociaux ne peuvent être écartés (les syndicats hostiles à la privatisation ont encore fait entendre leurs observations, lors de l'assemblée de mai derniers). Il est clair que l'Etat peut difficilement céder le solde du capital de Renault à un niveau inférieur à celui de la première tranche. Certains analystes évaluent le cours théorique du groupe autour de 175 ou 180 francs.

S'agissant de Pechiney, la vente de la participation de l'Etat pourrait lui rapporter environ 8 milliards de francs. La situation financière du groupe semble se rétablir. Après les cessions de la branche composants industriels et de l'activité emballage métallique de la filiale American Can, reste à céder la société américaine Howmett et l'emballage verre aux Etats-Unis : autant d'opérations de désengagement qui devraient réduire l'endettement du groupe (25,2 milliards de francs fin 1994) pour se rapprocher de l'objectif de 10 milliards fixé par le groupe.

Pour autant, la difficulté, pour le Gouvernement consiste à faire tenir son programme de privatisations dans le délai nécessaire pour atteindre les 40 milliards de recettes prévues pour 1995.

CHAPITRE PREMIER - PRINCIPALES DONNÉES DU PROJET DE BUDGET

Les crédits du ministère de l'Industrie atteignent initialement **17,04 milliards de francs** (dépenses ordinaires plus crédits de paiement) pour 1996.

Par rapport à l'exercice précédent, **le transfert des crédits du Centre national d'études spatiales (CNES)** fait disparaître du budget de l'industrie plus de huit milliards de francs de crédits et subventions, en raison de la modification de la structure gouvernementale intervenue en mai 1995. Ces crédits devraient figurer au budget « Technologies de l'information et Poste ». Toute comparaison « à périmètre constant » est donc difficile à opérer.

Le présent avis ne porte, comme de coutume, pas sur la politique énergétique qui fait l'objet d'un avis particulier.

I. LES DÉPENSES ORDINAIRES

Les dépenses ordinaires atteignent initialement 11,59 milliards de francs pour 1996, soit une contraction de 21,7 % par rapport au budget voté de 1995. Mais cette contraction s'explique, en partie, par la non-inscription de 888,3 millions de francs de crédits de fonctionnement afférents au CNES.

A. LES MOYENS DE SERVICES

Les moyens des services (Titre III) atteignent 5,48 milliards de francs pour 1996, en recul de 13,6 % par rapport au budget voté de 1995.

C'est, là aussi, le transfert des crédits du CNES qui affecte principalement la consistance des crédits (- 888,3 millions de francs sur le chapitre 36-90).

On notera , en revanche, que les subventions de fonctionnement aux écoles nationales supérieures mines (chapitre 36.70) sont portées à 120,97 millions de francs, soit un progrès de 7,27 % d'une année sur l'autre.

B. LES INTERVENTIONS PUBLIQUES

Les interventions publiques atteignent 6,1 milliards de francs pour 1996, soit une contraction de 27,7 % par rapport au budget voté de 1995.

Cette contraction s'explique par la clôture du chapitre 41.10 « subventions à des organismes publics et internationaux » dont les crédits concernent essentiellement la contribution de l'Etat à la couverture du coût du transport de la presse par la Poste (- 1,94 milliard de francs).

Les crédits inscrits pour la prime « Balladur » à la reprise de véhicules de plus de dix ans, soit 390 millions de francs ne sont pas reconduits en l'état pour 1996 (chapitre 44.82). Votre Commission s'interroge sur le chapitre sur lequel viendra s'imputer la prime dont l'institution a été récemment décidée.

On notera que l'**École nationale supérieure de création industrielle (ENSCI)** voit ses crédits maintenus à 9 millions de francs (chapitre 43.01 - article 90) alors que ce crédit avait été ramené à 8,7 millions de francs au cours de l'exercice 1995.

Le budget de l'ENSCI pour 1996 sera un budget de renforcement des activités de l'école dont la réorganisation est maintenant largement engagée.

Le développement des partenariats industriels, en particulier sur le thème des nouvelles technologiques et la mise en place du 3ème cycle, constitueront les axes principaux de développement de l'Ecole.

II. LES DÉPENSES EN CAPITAL

Les dépenses en capital reçoivent initialement 5,44 milliards de francs de crédits de paiement. Leur chute, de 59,1 % d'une année sur l'autre, s'explique par le transfert des crédits du CNES à un autre budget.

Les autorisations de programme connaissent un recul parallèle et atteignent 5.7 milliards de francs pour 1996.

A. LES INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

Les investissements exécutés par l'Etat (Titre V) atteignent 58 millions de francs en crédits de paiement pour 1996, ce qui est modique. Les autorisations de programme correspondantes atteignent 70,5 millions de francs pour 1996.

Les crédits de paiement pour les études (chapitre 54.93) sont ramenés à 26 millions de francs en 1996.

Quant aux crédits de paiement destinés aux équipements administratifs et techniques (chapitre 57.02), ils atteignent 32 millions de francs pour 1996.

B. LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

Les crédits de paiement des subventions d'investissement accordées par l'Etat (Titre VI) atteignent 5,39 milliards de francs pour 1996. Les autorisations de programme ouvertes à ce titre atteignent, quant à elles, 5,74 milliards de francs.

Les subventions aux entreprises industrielles et commerciales stagnent ou reculent, qu'il s'agisse :

- des actions de développement industriel régional en faveur des PMI, avec 480 millions de francs de crédits de paiement pour 1996 (- 11,1 % sur le chapitre 64.92) ;

- des crédits de paiement pour l'équipement naval, avec 750 millions de francs sur le chapitre 64;93 ;

- ou des normes de qualité dont les crédits n'atteignent que 75 millions de francs pour 1996 (- 25,2 % sur le chapitre 64;96).

En revanche, les crédits consacrés aux **restructurations industrielles** (chapitre 64.96) atteignent 255 millions de francs pour 1996, soit un progrès de 24.2 % d'une année sur l'autre, progrès il est vrai compensé par la stagnation des autorisations de programme correspondantes.

Les crédits consacrés au développement de la recherche et de l'innovation (chapitre 66.01) atteignent 2,32 milliards de francs.

En revanche, la subvention à l'ANVAR (Agence nationale pour la valorisation de la recherche) recule de 14,2 % à 815 millions de francs pour 1996 (chapitre 66.02).

De même, les subventions d'équipement aux Ecoles nationales supérieures des mines ne reçoivent que 87,6 millions de francs pour 1996, en recul de 41,1 % par rapport à 1995 (chapitre 66.70).

Pour 1996, sont poursuivis les programmes immobiliers engagés en 1995, c'est-à-dire :

- les travaux de réhabilitation des bâtiments anciens à Saint-Etienne ;
- l'acquisition des locaux de l'Agence de l'Eau de Douai : cette opération est dénouée financièrement en fin 1996 ;
- l'aménagement des locaux sur le site de Clavières à Alès ;
- les derniers versements concernant la construction de l'école d'Albi-Carmaux majorés par le différentiel des TVA ;
- la poursuite de l'équipement de l'Ecole de Nantes ;
- le programme de construction de deux nouveaux bâtiments à Fontenaibleau, suspendu aux participations des collectivités pourra être réengagé ;
- l'extension de la maison des élèves à Alès.

III. LES MODIFICATIONS APPORTÉES PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

L'Assemblée nationale a procédé à des réductions de crédits pour un montant de 74,65 millions de francs, soit 0,44 % des dotations initiales.

● Des économies ont été réalisées, d'une part, pour un montant de 75,4 millions de francs à raison de :

- 2 millions de francs sur le chapitre 34.96 « Moyens de fonctionnement des services » ;

- 11 millions de francs sur le chapitre 44.81 destinés aux actions en faveur de l'amélioration de la compétitivité des entreprises pour 3 millions ;

- 59,4 millions de francs en crédits de paiement répartis entre les chapitres 64-93 « Equipement naval » et 66.01 « Recherche et innovation ».

● Des majorations non reconductibles ont, par ailleurs été opérées, il est vrai pour un montant modeste (750.000 francs).

Celles-ci sont réparties comme suit :

- 250.000 francs sur le chapitre 44.81 pour l'amélioration de la compétitivité des entreprises ;

- 500.000 francs répartis entre les chapitres 64.92 « Développement régional en faveur des PMI », 66.02 « ANVAR » et 64.96 « Normes, qualité ».

CHAPITRE II LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA POLITIQUE INDUSTRIELLE EN 1995

I. LA POLITIQUE EN FAVEUR DE L'INNOVATION

Le ministère de l'Industrie a fait savoir qu'il avait l'intention d'étudier, à l'automne 1995, le **financement de l'innovation**.

Rappelant qu'aux Etats-Unis, 80 % des emplois créés dans la période récente l'ont été par 4 % de petite taille très innovantes, le ministère a annoncé que l'automne 1995 serait consacré à une sensibilisation des DRIRE en faveur des PME-PMI innovantes.

A. *L'INNOVATION ET LE BREVETAGE : LA VULNÉRABILITÉ FRANÇAISE*

Selon les chiffres publiés fin juin 1995, par l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), les entreprises françaises ont déposé, l'an dernier, 12.514 demandes de brevets d'invention. Soit presque le même chiffre qu'il y a vingt ans.

Or, si les dépôts français stagnent, les dépôts étrangers, eux, ne cessent de grimper : 86.894 en 1994, en progression de 16 % depuis cinq ans. Ce dernier chiffre représente non pas les demandes directes de firmes étrangères auprès de l'INPI (il y en a eu 3.500 l'an dernier), mais le total des brevets internationaux couvrant -entre autres- la France, qu'ils aient été déposés par la voie européenne (Office européen des brevets) ou par la voie internationale (Patent coopération treaty). Ce total inclut des dépôts internationaux effectués par des entreprises françaises, mais en quantité relative faible. Cette modestie des dépôts français, comparée à la montée de la protection étrangère en France, est préoccupante.

Il en résulte, en effet, un affaiblissement de la position concurrentielle des entreprises françaises vis-à-vis des firmes étrangères qui, elles, valorisent mieux leur patrimoine innovant. Ce déficit de protection laisse les entreprises françaises vulnérables face à la copie.

La stagnation de l'innovation dans nos entreprises montre que les campagnes des pouvoirs publics en faveur du brevetage restent largement inopérantes, en particulier auprès des PME-PMI.

Certes, en France, un mécanisme d'incitation des salariés existe, mais il est, en partie, inefficace. La loi de 1990 rend, en principe, obligatoire une rémunération spécifique du salarié-inventeur. Cependant, ses modalités sont floues et il n'est pas prévu de sanction pour l'employeur en cas de non-respect de cette disposition. De nombreuses PME-PMI ignorent jusqu'à l'existence de la loi et moins d'un tiers des salariés-inventeurs bénéficient de telles primes. **Il serait donc souhaitable de renforcer la loi en précisant les sanctions en cas de non-respect de ses dispositions et faire, en outre, un effort de pédagogie en matière de valorisation des brevets en direction des PME-PMI.**

B. L'ANVAR ÉTEND SES INTERVENTIONS

Malgré une conjoncture difficile, l'effort d'innovation ne s'est pas relâché en 1994. En effet, l'analyse des aides accordées révèle plusieurs éléments positifs qui traduisent une amorce de reprise économique. En outre, l'enregistrement de nouveaux projets connaît une accélération qui laisse augurer des engagements potentiels supérieurs en 1995.

● Les actions du premier semestre 1995

A fin juin 1995, 718,648 millions de francs ont été engagés, dont 532.068 millions de francs d'aides aux projets d'innovation (API) et 65,888 millions de francs d'aides aux services de l'innovation (ASI) attribué aux entreprises.

Dans le cadre de l'ouverture internationale de l'Agence, outre l'appui aux projets Eurêka qui constitue désormais une mission permanente, l'Anvar s'efforce de faciliter, conformément aux orientations de ses tutelles, l'accès des PMI françaises aux programmes spécifiques du 4ème PCRD (Programme cadre de recherche-développement).

L'Anvar poursuit ses efforts pour favoriser l'accès des PMI aux technologies :

- la part d'aides attribuée pour le recrutement de chercheurs s'élève à 58,892 millions de francs pour 370 dossiers,

- les interventions concernant le Réseau de diffusion technologique sont en augmentation et se situent 30,471 millions de francs. La Corse s'ajoute aux 13 membres du Réseau. Le principe de la généralisation du Réseau à l'ensemble du territoire a été annoncé par les ministres concernés.

Se sont tenues en mai 1995 :

- les rencontres industrielles européennes sur la mécatronique organisées par la délégation d'Anvar Midi-Pyrénées et ses partenaires espagnols à Varilhes (Ariège) ;

- les rencontres technologiques européennes sur les applications industrielles des lasers puissance, organisées par la délégation Anvar Alsace et ses partenaires du Grand-Est français, à Strasbourg, avec le Bade-Wurtemberg, la Suisse, la Wallonie et le soutien de la commission de l'Union européenne.

Enfin, s'est tenu en juin 1995 le forum européen des capitaux pour la technologie, à Stockholm.

● Les perspectives pour le deuxième semestre 1995

L'Anvar a procédé fin mai à la réactualisation des perspectives d'activité en termes de projets d'innovation. Ont été recensés pour environ 600 millions de francs d'interventions. Mais le resserrement de l'action de l'Anvar, déjà nettement amorcé depuis le début 1995 (moins de subventions, plus de sélectivité, baisse du taux d'intervention....) et le montant des ressources ramené à 1.200 millions de francs ne permettra pas de financer l'ensemble des projets soumis à l'Anvar.

Par ailleurs, une évolution des missions de la Direction de la technologie est engagée avec le développement de l'Observatoire des technologies. La direction de la technologie produira deux fois par an un rapport sur l'évolution des technologies.

● Les perspectives 1996

L'année 1996 verra la poursuite et le développement des initiatives lancées et concrétisées par l'Agence dans le cadre de son projet d'entreprise.

Cinq actions majeures sont au centre de ces initiatives :

- répondre aux besoins croissants des PME en matière d'expertise économique et commerciale et de vieille technologique ;

- offrir aux PME un accès direct aux réseaux internationaux de l'innovation ;

- contribuer au renforcement en fonds propres des PME en croissance ;

- favoriser l'accès des PME aux programmes de R & D européens ;

- étendre le réseau de diffusion technologique à toutes les régions françaises sur la période 95/96.

Pour renforcer son action, l'Agence poursuivra la mise en oeuvre de collaborations avec différents partenaires, en particulier en conduisant des appels à propositions conjoints avec les départements ministériels.

C. L'INVENTAIRE DES TECHNOLOGIES-CLÉS : UN GADGET ?

Le ministère de l'industrie a présenté, à la mi-juillet 1995, un ouvrage sur les « *technologies-clés pour l'industrie française à l'horizon 2000* » réalisé par deux cents chercheurs et praticiens et qui constituera un guide d'aide à la décision.

Les technologies-clés sont réparties dans une dizaine de grands secteurs industriels : santé et environnement, services et communication, transports, biens de consommation, habitat et infrastructures, technologie du vivant, technologies de l'information, énergie, matériaux et, enfin, technologies d'organisation et d'accompagnement.

Au total, sur le plan scientifique, la position de la France est jugée « *forte* » dans 66 technologies et « *faible* » dans 17 cas, sur un total de 136 technologies jugées majeures. Ces bons résultats, dans le domaine de la recherche, ne se traduisent pas toujours par un avantage au stade industriel. Les entreprises ne sont jugées « *fortes* » que dans 24 technologies de base, elles sont « *moyennes* » dans 17 domaines et « *faibles* » ou « *inexistantes* » dans 49 cas.

Votre commission s'interroge sur le concept de technologie-clé et sur l'intérêt qui s'attache à consacrer des crédits à ce type d'étude « budgétivore ».

D. LE PROGRAMME « EUREKA » : ASSOUPISSEMENT ?

EUREKA a dix ans et regroupe désormais 24 pays à la suite de l'adhésion de la Pologne et de la République tchèque en juin. Il vise à sélectionner, pour leur attribuer le label EUREKA, des projets innovants des industriels européens.

Au total, depuis le lancement du programme en 1985, 1.107 projets ont été labellisés au niveau européen ce qui représentera à terme un investissement total de recherche de 102 milliards de francs dont 33,4 milliards de francs pour JESSI et TVHD-ADTT.

403 de ces projets comportent une participation française et représenteront à terme un investissement total de recherche de 88 milliards de francs dont 29 milliards de francs en France.

La conférence interministérielle d'Interlaken (Suisse), le 30 juin dernier, a constaté la diminution de la durée et de l'importance des projets labellisés.

Les résultats du programme EUREKA illustrent le rôle accru des PME, mais aussi un déclin peu contestable des grands programmes technologiques.

Une observation sur dix ans de la réalisation de ce programme lancé en 1985 à l'initiative de la France *« montre, en effet, une nette décade de la taille et de la durée des projets labellisés »*.

La France, soutenue par l'Allemagne et de nombreuses délégations, a donc formulé le souhait de voir le retour, à l'initiative des industriels, de grands programmes fédérateurs qui préparent les technologies du XXIème siècle et créent des métiers nouveaux.

La France a, en outre, demandé que le label EUREKA soit accordé en priorité aux projets créateurs d'emplois. Votre commission estime que seuls de tels projets devraient être bénéficiaires.

Parmi les 147 projets « labellisés » à Interlaken, vingt-cinq réunissent des entreprises et instituts de recherche français. Concernant majoritairement les technologies de l'information et l'environnement, les nouveaux projets à participation française représentent un montant global de 711 millions de francs. La part de l'investissement apporté par les partenaires français est de 347 millions de francs. Les industriels français sont soutenus à hauteur de 30 % en moyenne par les pouvoirs publics -ministères de la Recherche, de l'Industrie et des Transports, ANVAR, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)...

La participation financière française aux projets EUREKA est décidée dans un cadre interministériel par les ministères chargés de l'industrie et de la recherche (Fonds de la recherche et de la technologie), les autres ministères techniques concernés à l'ANVAR.

Les pistes d'amélioration passent par :

- une meilleure articulation avec l'Union européenne ;
- un appui accru sur les PME-PMI ;

- un soutien des banques en France, la Banque Nationale de Paris, le Crédit Lyonnais, la Société générale et le Crédit commercial de France ont signé la déclaration d'Interlaken.

En ce qui concerne les pays d'Europe centrale et orientale, la conférence ministérielle de la Haye s'était prononcée en faveur d'une démarche pragmatique, ce qui a fait l'objet d'un large consensus au sein d'EUREKA débouchant sur l'adhésion de la Hongrie et de la Slovénie au

cours des années 1992, 1993, 1994. L'effort portera dans un premier temps sur une amélioration de l'information et un accroissement de la participation des industries et centres de recherche de ces pays à des projets EUREKA.

Il convient de préciser également le statut particulièrement favorable d'Israël, statut assez voisin de celui des pays de l'Est.

**INCIDENCE SUR LE BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE
DES PROJETS LABELLISÉS EUREKA EN MF (TTC)**

Année	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Montant (MF)	785	1.035	1.158	1.210	910*	1.088

* prévisions corrigées des contraintes budgétaires du budget prévisionnel 1995

Votre commission émet des réserves sur la maîtrise mal assurée de l'engagement des crédits au titre d'Eureka, programme dont l'exécution et la concrétisation industrielle mériteraient d'être étroitement contrôlés.

II. LA LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON

Un an après l'adoption de la loi du 5 février 1994, les services de l'Etat s'affirment mobilisés contre les faussaires.

En 1994, la lutte anti-contrefaçon a donné lieu à 741 constatations d'infractions et 206.183 articles ont été saisis par les douanes, soit cinq fois plus que l'année précédente. Le nombre d'enquêtes diligentées par la gendarmerie a progressé, passant de 5.840 en 1993 à 6.963 en 1994, avec 2.718 enquêtes pour contrefaçons littéraires et artistiques, soit 67 % de plus qu'en 1993. Ce sont encore les produits de luxe et l'habillement qui ont été la cible privilégiée des trafics, suivis par les produits manufacturés, comme les éléments de carrosserie, les lampes-torches et les jeux vidéo.

La loi du 5 février 1994 prévoit un renforcement des sanctions frappant les contrefacteurs, les distributeurs et les consommateurs, pouvant aller jusqu'à un million de francs d'amende et deux ans de prison ainsi qu'à la fermeture des établissements qui se livrent à ce commerce. La loi a également mis en place un système simplifié de dépôt des dessins et modèles pour une durée de trois ans et une somme forfaitaire de 250 francs.

Votre commission, qui juge ce système utile, regrette qu'il soit mal connu des chefs d'entreprises et invite le ministère à mieux le faire connaître.

Enfin, une responsable « contrefaçon » a été nommée récemment à la Direction générale des stratégies industrielles (DGSI) du ministère de l'Industrie. Sa mission est d'assurer la liaison entre services publics et industriels.

A. LES « GRANDS PROJETS INNOVANTS »

Outre les grands programmes européens et « Eureka », le ministère de l'industrie soutient les grands projets innovants présentés, au niveau national, par les entreprises civiles.

Les projets intéressent un large éventail de produits et procédés innovants et de créneaux industriels. Peuvent être cités à titre d'exemples :

- la réalisation d'un robot de diagnostic et d'expertise des réseaux d'assainissement ;
- la mise au point d'un système d'un transport guidé, automatique et léger pour des flux importants et intermittents de voyageurs sur des distances de quelques kilomètres ;
- le développement de membranes de nanofiltration ;
- la valorisation de matériaux plastiques issus de carcasses automobiles ;
- la conception d'un défibrillateur cardiaque pour la détergence ;
- la réalisation d'une machine textile sans l'étape de filature ;
- le développement du procédé sidérurgique de la coulée mince entre cylindres ;
- la production de produits pour la santé par la voie des plantes transgéniques.

De 1989 à la fin du premier semestre 1995, 182 projets représentant plus de 6,5 milliards de francs de dépenses de recherche ont été soutenus pour un montant total d'aide de 2,1 milliards de francs.

En 1995, du fait des récentes annulations budgétaires, et du redéploiement de 50 millions de francs pour le projet « Autoroutes de l'information », le budget consacré aux grands projets innovants ne devrait pas dépasser le montant de 310 millions de francs. A noter qu'au cours du premier semestre 1995, 21 projets ont déjà été soutenus pour un montant de 244 millions de francs, et que les demandes d'aides associées aux projets présentés pour le second semestre excèdent largement les disponibilités actuelles.

C'est à l'intérieur de cette procédure d'aide qu'intervient le ministère de l'industrie dans les grands programmes interministériels, à savoir :

- PREDIT, Programme de R & D pour l'innovation et la technologie dans les transports terrestres,

- BIOAVENIR,
- qualité et épuration des eaux,
- IMOVAX,
- Usine agro-alimentaire ultra-propre.

L'action pour les grands projets innovants d'initiative industrielle, sera, indique le ministère, poursuivie en 1996 à un niveau sensiblement identique à celui de 1995, et les dossiers seront instruits à la lumière d'un premier rapport d'évaluation des projets aidés dans le cadre de cette procédure. Ce rapport est attendu pour le 1er trimestre 1996.

B. L'AGENCE NATIONALE POUR LA CRÉATION D'ENTREPRISE

Le ministère oriente plus particulièrement sa politique en matière de création d'entreprise vers la pérennité des jeunes entreprises. Il le fait en s'appuyant notamment sur l'agence nationale pour la création et les développement des nouvelles entreprises (ANCE).

Créée en 1979, l'ANCE a été chargée de promouvoir l'esprit d'entreprise et d'apporter un appui technologique aux créateurs et repreneurs. La principale mission de l'ANCE consiste à offrir un centre de ressources pour les opérateurs locaux, d'assurer un contrôle qualité du réseau « Chances », d'être un observatoire de la création/transmission.

1. Les moyens financiers de l'ANCE

Pour accomplir ses missions, l'ANCE dispose en 1995 d'un budget de 42,4 millions de francs.

Les recettes se répartissent pour 1995 entre :

- une subvention de fonctionnement de la part du ministère chargé de l'industrie de 29,7 millions de francs sur le chapitre 44-81, article 10, en FI, correspondant à une diminution de 1 % par rapport à la LFI en 1993. Cette subvention vient de faire l'objet d'une annulation budgétaire, et s'élève donc à 28,8 millions de francs ;

- des ressources propres d'un montant de 11,1 millions de francs, constituées par les ventes des ouvrages, des ingénieries et des formations...,

- des recettes spécifiques à hauteur de 2,5 millions de francs, allouées pour des opérations diverses (mission FRADE notamment).

Les dépenses se répartissent, quant à elles :

- les frais de personnel qui s'élèvent à 22,2 millions de francs pour 68 personnes,

- les charges de structure pour 7,5 millions de francs,
- les dépenses relatives aux programmes d'actions qui s'élèvent à 14,1 millions de francs.

2. Les activités de l'ANCE

Les activités principales de l'ANCE se répartissent entre :

- « l'observatoire, chargé d'études et de documentations,
- le conseil-formation au profit des opérateurs du terrain ;
- l'animation des 15 missions à la création d'entreprise (MRCE) ;
- l'animation du réseau du 670 « Points-chances » chargés d'orienter les porteurs de projets de création d'entreprises ;
- la conception d'outils d'information (fiches, bases de données) ;
- la diffusion d'objectif-PME (6.500 exemplaires) ;
- la participation à des manifestations internationales.

En 1996, le ministère souhaite que l'ANCE développe son rôle de **tête de réseau** des organismes intervenant en matière de création d'entreprises.

III. LA NORMALISATION. LA CERTIFICATION . LA MÉTROLOGIE

A. LA NORMALISATION

Le **délégué interministériel aux normes** représente les pouvoirs publics. Il assure le secrétariat du groupe interministériel des normes ; il exerce les fonctions de commissaire du Gouvernement auprès de l'AFNOR ; la création du bureaux de normalisation est soumise à son agrément.

L'AFNOR est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, créée en 1926, et qui rassemble les Pouvoirs Publics, les industriels et les consommateurs. Elle coordonne et diffuse les travaux de normalisation. Depuis 1984, elle est chargée de l'élaboration du programme de

normalisation, de l'homologation des normes, et de l'arbitrage des conflits éventuels.

L'AFNOR emploie environ 600 personnes (en équivalent « temps plein » : les bureaux de normalisation environ 350 dont 105 à l'Union technique de l'électricité (UTE).

L'AFNOR a réorganisé ses structures pour y accroître la part de ses activités commerciales. Elle poursuit d'autre part le renforcement de ses antennes régionales, pour être mieux en mesure d'apporter à tous ses « clients » les informations qui leur sont nécessaires.

En 1995, son comité d'organisation (COMOS) a créé trois groupes de travail chargés respectivement de l'informatisation du système, de la mise en place d'un plan qualité système et de la formation des experts.

Depuis 1975, l'AFNOR bénéficie d'une ligne spéciale au budget du ministère de l'industrie. La part de cette subvention dans le budget de l'AFNOR est passée progressivement de 70 % à 27 % et l'association a été invitée à accroître ses ressources propres en diversifiant notamment ses prestations.

Les **bureaux de normalisation**, liés le plus souvent aux organismes professionnels, établissent des projets de normes.

Il faut garder présent à l'esprit, toutefois, que les normes ne sont pas l'oeuvre de ces seuls spécialistes, mais qu'elles tirent leur force du caractère collectif de leur élaboration. Plus de 20.000 experts réunis en plus de 2.500 instances de travail (comités, commissions, groupes de travail...) participent à l'élaboration des normes.

B. LA CERTIFICATION

● Le laboratoire national d'essais

Depuis plusieurs années, des efforts importants sont consentis pour faire du LNE un laboratoire à la mesure de ceux dont disposent nos principaux partenaires. Le fort développement de l'activité observée est dû à une meilleure adaptation aux besoins des utilisateurs, à une modernisation des équipements, et à l'extension des domaines couverts, avec notamment la réalisation d'essais suivant des normes ou règlements étrangers. **Dès 1996, le laboratoire étendra ses locaux sur le site de Trappes** où la majorité de ses

activités sur Paris devraient être transférées pour assurer une meilleure productivité ainsi qu'une meilleure synergie entre les différents départements.

● L'accréditation

A la suite du rapport sur la « certification clé d'un nouvel essor économique », remis au ministre chargé de l'industrie en février 1993 par notre collègue député Alain Brune, des mesures importantes ont été prises visant à alléger le dispositif régissant la certification de produits ou services.

La loi n° 94-442 du 3 juin 1991 modifiant le code de la consommation a eu pour objet d'adapter les anciennes dispositions qui organisaient la certification des produits industriels et des services issues de la loi n° 78-23 du 10 janvier 1978 sur la protection et l'information des consommateurs de produits et de services, dite « Loi Scrivener ».

Le rapport Brune sur la certification a été à l'origine de la mise en place d'un système national d'accréditation.

Le comité français d'accréditation (COFRAC) constitué en association loi 1901 a été créé en juin 1994 et a pour objet l'accréditation des laboratoires d'essais, des laboratoires d'étalonnage, des organismes certificateurs de produits (industriels, agricoles et alimentaires), des services des systèmes qualité d'entreprise, des personnes ainsi que des organismes d'inspection.

La mise en place du COFRAC devrait permettre :

- de donner à notre système une forte notoriété, tant en France qu'à l'étranger, et d'offrir aux organismes accrédités un atout dans le cadre de leurs relations commerciales, par la reconnaissance de leur conformité aux normes européennes ;
- de simplifier les procédures d'accréditation, en particulier pour nos organismes susceptibles d'être accrédités à différents titres ;
- de réaliser des économies d'échelle, par une gestion administrative et financière commune à tous les types d'accréditation ;
- de favoriser l'émergence d'un réseau commun « d'auditeurs système », permettant ainsi de faciliter la passation d'accords de reconnaissance mutuelle entre organismes.

C. LA MÉTROLOGIE

Le **bureau national de métrologie** est un organisme à vocation interministérielle dont le secrétariat permanent est un service du ministère de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Il est chargé d'animer et de coordonner la métrologie scientifique en France et sa

mission essentielle est de mettre à la disposition des utilisateurs un ensemble de références nationales. Pour accroître l'efficacité de son action, il devait être transformé en groupement d'intérêt public au 1er janvier 1995, constitué entre l'Etat représenté par les ministères concernés et les établissements dont dépendent les laboratoires primaires de métrologie.

Rappelons que le système d'accréditation de laboratoires d'étalonnage, géré par le BNM, et le réseau national d'essais (RNE), ont été regroupés au sein d'une association unique, le Comité français d'accréditation (COFRAC), qui accréditera également les organismes de certification et d'inspection.

*** Les étalons nationaux**

Le système métrologique repose sur sept unités de base et de nombreuses unités dérivés. Les étalons correspondants sont réalisés et maintenus par cinq laboratoires primaires désignés par le BNM.

*** La recherche métrologique**

Se fondant sur l'évolution des techniques et des besoins, le BNM établit et met en oeuvre le programme national de métrologie ; ce programme intègre de nombreuses coopérations européennes qui se sont fortement intensifiées ces dernières années à la suite de la création d'EUROMET.

*** Les chaînes d'étalonnage**

Le raccordement des instruments des entreprises aux étalons nationaux s'effectue par les laboratoires accrédités dans ce but par le BNM. Les certificats d'étalonnage émis par ces laboratoires sont reconnus actuellement en Allemagne, au Danemark, en Finlande, en Italie, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Suède et en Suisse.

Il convient de souligner que ce raccordement est une des conditions impératives à satisfaire par les laboratoires d'essais, dans les domaines autres que l'étalonnage, pour obtenir une accréditation.

*** La diffusion des connaissances**

Le BNM édite un bulletin scientifique couvrant les différents aspects de la métrologie ainsi que des monographies sur des sujets particuliers ; il participe en outre à la formation permanente des personnels.

*** Les relations internationales**

Le BNM assure, par ses experts, la représentation de la France auprès des organismes internationaux et négocie les accords de coopération.

IV. LES RESTRUCTURATIONS INDUSTRIELLES

A. LES ACTIONS « HORS CIRI »

Jusqu'en 1987, les crédits du chapitre 64-96 article 10 ont été essentiellement consacrés à la restructuration de grands secteurs industriels dans le cadre de plans sectoriels tels que ceux de la machine-outil et du papier qui ont permis d'améliorer la performance des entreprises concernées, de redresser leur situation financière et de renforcer la position de la France sur le marché intérieur et à l'exportation.

Ces plans sont désormais achevés et les moyens budgétaires de ce chapitre ont été orientés depuis lors vers le financement d'aides à la restructuration d'entreprises en difficulté appartenant à des secteurs divers mais dont l'implantation dans des bassins fortement touchés par des suppressions d'emploi importantes imposait un traitement particulier de la part des pouvoirs publics.

La persistance des difficultés rencontrées par les entreprises et les menaces qui pèsent sur divers secteurs (habillement-textile, électronique, construction navale, automobile...) nécessitent, selon le ministère, de poursuivre en 1996 l'effort engagé.

55 millions de francs de crédits de paiement sont inscrits à cette fin au chapitre 64.96 article 10. Ils marquent une progression de 21,6 %, ce qui n'est pas négligeable. Les autorisations de programme à ce titre connaissent une progression parallèle.

B. LES ACTIONS SUIVIES PAR LE CIRI

Le CIRI, qui s'est substitué en 1982 au comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles (CIASI), a pour mission d'examiner les causes des difficultés d'adaptation de certaines entreprises industrielles à leur environnement. Il doit ensuite susciter des partenaires existants ou potentiels de ces entreprises l'élaboration et la mise en oeuvre des mesures industrielles, sociales et financières visant à assurer leur redressement, le maintien d'emploi durables et leur contribution au développement économique ou à défaut, provoquer la mise au point de mesures de reconversion.

L'arrêté de 1982 laisse une certaine latitude quant au partage des compétences entre le CIRI, les CORRI et les CODEFI. Toutefois, le CIRI a généralement vocation à traiter des dossiers d'entreprises de plus de 400 salariés. Le CIRI peut exceptionnellement être saisi pour une entreprise de plus petite taille lorsqu'elle est implantée dans plusieurs régions ou qu'elle présente un intérêt technologique majeur.

- Les autorisations de programme ouvertes en 1995 s'élèvent à 273 millions de francs (220 millions de francs en LFI et 53 millions de francs en reports 1994).

Au cours du premier semestre de 1995, 96 millions de francs ont été décidés ou engagés. Neuf nouveaux dossiers ont été ouverts selon une répartition assez proche de celle de 1994 puisque 3 dossiers concernaient à nouveau le secteur du textile-habillement et 3 autres ceux du BTP ou des IAA.

Les perspectives pour 1996 restent, selon le ministère, incertaines. La confirmation de la reprise, notamment la baisse du nombre de défaillances d'entreprises, conduit le ministère de l'industrie à proposer une diminution de plus de 10 % des autorisations de programme dans le cadre du PLF 1996, soit 200 millions de francs. Toutefois, du fait de l'extension des compétences du CIRI et des difficultés de certains secteurs, il paraît, au ministère, nécessaire de conserver des moyens de cet ordre.

Votre commission, jugeant, une nouvelle fois, la procédure « CIRI » éminemment technocratique s'interroge sur l'opportunité de son maintien. Le « mécano » industriel parisien ne saurait répondre à la réalité des besoins du terrain et le sauvetage des « canards boiteux » est, le plus souvent, une illusion.

C. LE FONDS NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES (FNDE) VERRA-T-IL LE JOUR ?

1. Les caractéristiques du FNDE

Le fonds national de développement des entreprises (FNDE) a été créé par la loi l'orientation n° 95-115 du 4 février 1995 et le développement du territoire.

L'objet de ce fonds est de contribuer au renforcement des fonds propres des PME/PMI implantées dans des zones géographiques confrontées à des difficultés particulières de développement.

A cette fin, la mission du fonds sera principalement d'attribuer des prêts aux personnes souhaitant créer, développer ou reprendre une petite ou moyenne entreprise. Les prêts personnels qui seront ainsi consentis par le fonds devront être affectés par le bénéficiaire au renforcement des fonds propres de son entreprise. L'obtention d'un tel prêt devrait être soumise à un apport en fonds propres d'un montant équivalent à celui du prêt, et à la production d'un engagement d'un établissement de crédit d'assurer les concours nécessaires à l'exploitation de l'entreprise créée ou reprise.

Les entreprises dont le renforcement des fonds propres pourra être obtenu grâce au concours du fonds devront être des PME/PMI employant moins de 250 salariés, réalisant un chiffre d'affaires hors taxes inférieur à 140 millions de francs ou dont le total du bilan est

inférieur à 70 millions de francs et qui ne sont pas détenues à plus de 25 % par des entreprises ne répondant pas à ces conditions.

Le fonds national pour le développement des entreprises devrait, selon le ministère, permettre aux PME/PMI de mobiliser un volume de financement quatre fois supérieur à l'apport de l'entrepreneur et renforcer ainsi sensiblement l'accès de ces entreprises aux financements court et moyen/long terme. Les prêts bancaires complémentaires des apports en fonds propres permis par les concours du FNDE pourront notamment faire l'objet d'une garantie de la SOFARIS.

2. Une bien lente maturation

Votre Commission nourrit quelque inquiétude du fait de la lenteur de parution des textes réglementaires d'application de la loi d'orientation.

Un décret en Conseil d'Etat est nécessaire. La Commission de l'Union européenne est consultée et « devrait prochainement se prononcer ».

Les discussions techniques entre les différents départements ministériels concernés par la mise en oeuvre du FNDE portent plus particulièrement sur le taux d'intérêt qui sera applicable aux prêts personnels consentis par le FNDE, le plafond de ces prêts, ainsi que les secteurs d'activité éligibles.

Par ailleurs, les modalités de financement du FNDE font également l'objet d'une étude particulière. Selon le ministère, le fonds national de développement des entreprises pourrait être constitué par les dotations de l'Etat, les concours de l'Union européenne, les emprunts ou émissions de titres, les produits générés par l'activité du fonds et le cas échéant par les apports de la Caisse des dépôts et consignations.

Votre Commission émet le voeu que le FNDE soit rendu opérationnel dans les meilleurs délais pour autant que son rôle soit bien complémentaire de celui des sociétés de développement régional.

CHAPITRE III

LES PRINCIPAUX SECTEURS DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE

Pour compléter la description des crédits du ministère, un survol des principaux secteurs de l'industrie française en 1994 et au premier semestre de 1995 est ici proposé.

Ce survol porte sur l'industrie automobile, la sidérurgie, la métallurgie, la mécanique et la machine outil, la chimie et la pharmacie, le textile-habillement, l'industrie électrique et électronique, le bois et le meuble.

I. L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

A. DES RÉSULTATS ENCOURAGEANTS

L'industrie automobile représente 1,1 million d'emplois dans notre pays.

Rappelons que le marché automobile français avait progressé de 14,6 % en 1994, frôlant la barre des 2 millions de voitures achetées. Dans le même temps, le marché européen n'avait progressé que de 5,9 %.

Sur les six premiers mois de l'année 1995, les immatriculations de voitures particulières en France ont progressé de 7,8 % par rapport à la même période de 1994.

Le terme du bénéfice de la **prime** de 5.000 francs « à la casse » des voitures de plus de dix ans assortie d'un rachat neuf, instituée par le

Gouvernement BALLADUR l'an passé, a été atteint au 30 juin. Si elle a réveillé le marché automobile français, la « prime à la casse », accompagnée des promotions des constructeurs, n'en a pas moins créé une reprise artificielle.

On observera, par équité, que, si la prime a coûté quelque 3,3 milliards de francs à l'Etat, des rentrées de taxe à valeur ajoutée ont été induites à hauteur de 3,4 milliards de francs par les achats neufs (441.000 achats) en 1994 et 214.400 en 1995).

Fallait-il, pour autant, considérer comme légitime l'appel des constructeurs français à de nouvelles mesures gouvernementales ? Le recul de 9 % en août et de 15 % en septembre des ventes d'automobiles, a incité le Gouvernement à rétablir, par le décret n° 95-119 du 19 octobre 1995, une aide (prime de qualité de 5.000 à 7.000 francs selon la cylindrée), qui sera complétée par des incitations fiscales.

Une réflexion sur le coût du crédit, par l'intermédiaire de la DIAC et de CREDIPAR, est, par ailleurs, en cours. Des suggestions ont été faites : location avec option d'achat ; ventes d'occasion hors de l'Union européenne ; suppression de taxes ou aménagement de l'amortissement sur les véhicules de sociétés, etc.

Le passage à 20,6 % du taux de la taxe à la valeur ajoutée, à compter du 10 août 1995, ne devrait pas favoriser la consommation intérieure.

En tout état de cause, la croissance sur les marchés occidentaux restant de l'ordre de 2 % l'an, il faudra attendre 1997 pour retrouver les niveaux de ventes atteints en 1989. Pour les experts, les aides ne font qu'anticiper la reprise sans modifier profondément les tendances économiques.

1. Renault : redressement en 1994

Au premier semestre de 1995, Renault représentait 31 % des immatriculations de voitures particulières neuves en France et sa production était en progrès de 11,6 % par rapport à la même période de 1994.

La « Clio » est toujours en tête des ventes avec 9,4 % du marché français. En revanche, la « remplaçante » de la R19 ne sera lancée qu'au début de 1996 et non à l'automne 1995.

Quant au marché européen, Renault en tenait 10,7 % en juin 1995,

soit le cinquième rang européen.

Renault, qui avait réalisé un chiffre d'affaires de 29,9 milliards de dollars en 1993 (10e rang mondial) a atteint 3,69 milliards de francs de bénéfice en 1994 pour un chiffre d'affaires de 178,53 milliards de francs. La dette a été ramenée à zéro grâce aux capitaux disponibles depuis la rupture avec Volvo. Au premier semestre de 1995, le bénéfice net a atteint 1,75 milliards de francs.

Renault a, toutefois, élaboré un plan social assorti de 1.735 suppressions de postes en 1995. En revanche, la politique d'embauche de jeunes sera poursuivie. Renault compte 138.000 salariés.

Le décret de « **privatisation** » de Renault a été publié le 18 juillet 1995, soit un an après l'ouverture du capital qui avait rapporté 8 milliards de francs à l'Etat. L'Etat qui détient encore 50,1 % de Renault pourrait tirer quelque 17 milliards de francs d'une privatisation. Mais il pouvait conserver une participation minoritaire. Le fléchissement du titre Renault en bourse au début de l'automne a retardé la privatisation.

- Renault véhicules industriels (RVI)

RVI a obtenu, en 1994, un bénéfice avant impôt fort modeste (23 millions de francs), signe, toutefois, que le rachat de Mack Trucks était absorbé par l'entreprise. Ayant produit 222.000 unités, RVI a vu croître de 18 % son chiffre d'affaires qui a atteint 29,6 milliards de francs.

La gamme de camions sera renouvelée entièrement d'ici à 1997, moyennant un effort d'investissement et de recherche de 2,6 milliards cette année (1,7 milliard en 1993). Des synergies dans les achats et les composants entre la branche européenne et Mack donneront leur plein effet en 1997-1998. Des coopérations avec des partenaires sont en discussion pour les boîtes de vitesses, les petits ou gros moteurs, aux deux extrémités de la gamme. Des développements communs ont déjà lieu avec Volvo dans les ponts.

Au premier semestre de 1995, le chiffre d'affaires a atteint 17,5 milliards de francs pour un résultat d'exploitation de 521 millions de francs.

2. PSA

PSA qui avait réalisé un chiffre d'affaires de 25,6 milliards de dollars (1^{er} rang mondial), a dégagé, en 1994, un bénéfice de 3,1 milliards de francs et a ramené son endettement à moins de 10 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 166,2 milliards de francs. Les effectifs atteignaient 139.800 salariés.

Au premier semestre de 1995, PSA représentait 31,2 % des immatriculations neuves en France et sa production était en progrès de 2,7 % par rapport à la même période de 1994. Quant au marché européen, PSA en tenait 12,5 % en juin 1995, soit le troisième rang européen.

Durant le premier semestre, le constructeur automobile a consolidé son redressement financier. Son chiffre d'affaires est en augmentation de 3,1 %, à 86,43 milliards de francs. Sa marge opérationnelle s'est accrue de 13,5 % à 2,78 milliards de francs.

● Peugeot

Peugeot représentait 19,2 % des immatriculations neuves en France au premier semestre de 1995.

● Citroën

Citroën représentait 14,7 % des immatriculations neuves en France au premier semestre de 1995.

● Chausson

Filiale commune de Peugeot et de Renault, le constructeur d'autocars Chausson, notamment implanté à Creil et à Gennevilliers, a vu s'accumuler les difficultés en 1995. Le passif de l'entreprise est estimé à 870 millions de francs. Mais ni PSA ni Renault ne souhaitent reprendre cette activité.

Un protocole conclu avec l'Etat, en avril 1995, a tenté de résoudre le sort des 1.050 salariés dont 230 ne sont assurés de rien. Le ministre de l'Industrie a nommé un délégué à la réindustrialisation du site de Creil en juin 1995.

L'usine de Creil fermera le 31 mars 1996. Une offre de reprise en location-gérance a été faite par Renault.

Le coût du règlement devrait représenter 240 millions de francs à PSA à 331 millions de francs à Renault. Quant au trésor il abandonnerait 58 millions de francs de créances sur Chausson.

3. L'équipement automobile : la baisse des prix semble enrayée

Pris entre leurs clients et leurs fournisseurs, les équipementiers automobiles se trouvent dans une conjoncture difficile, notamment pour les délais de paiement et, les prix des matières premières. Les gains de productivité restent la seule issue pour permettre à ces entreprises de sauver leurs marges.

La Fédération professionnelle (FIEV) a créé, en juin 1994, un GIE baptisé Icare (Institut pour la compétitivité automobile et la recherche de l'excellence) qui met à la disposition de la centaine de chefs d'entreprise associés au groupement des outils simples d'évaluation et d'amélioration de la productivité.

La baisse systématique des prix dans ce secteur semble cependant enrayée. Pour 1995, une progression de 5 % du chiffre d'affaires de ce secteur est attendue par rapport avec 85,3 milliards de francs réalisés en 1994.

- A noter l'investissement de la société mécanique automobile du Nord (SMAN), filiale de PSA, qui va produire à Valenciennes une boîte de vitesse automatique commune à PSA et à Renault.

- EBF (Bertrand Faure) ou Montupet sont encore trop endettés. Leur ratio sur capitaux qualifiée d'OPA-blé, EBF n'a pas un actionariat stable.

- Valéo a réalisé un chiffre d'affaires de 23 milliards de francs en 1994, supérieur aux prévisions. Pour 1995, l'objectif est de dépasser les 25 milliards de francs. L'entreprise n'est pratiquement plus endettée.

- Michelin : retour aux bénéfices

Le producteur de pneumatiques a annoncé, en avril 1995, qu'il avait réalisé un bénéfice net (part du groupe) de 1,28 milliard de francs en 1994 contre des pertes de 3,6 milliards de francs en 1993.

Le chiffre d'affaires de Michelin a atteint 67,2 milliards de francs en 1994 contre 63,3 milliards en 1993 - 28 % de ce chiffre a été réalisé en France.

Le plan d'économies 1993-1995 de l'entreprise a pesé en faveur de ce bon résultat. L'endettement net est retombé à 22,4 milliards de francs contre 27,8 milliards en 1993.

Pour 1995, Michelin est confronté à la hausse du caoutchouc naturel dont les cours progressent de l'ordre de 55 % en année pleine. La hausse annoncée des prix des pneus devait atteindre 5 % pour les pneus de remplacement.

Les effectifs mondiaux sont stabilisés à 118.000, dont 30.000 personnes en France. 980 personnes devaient être embauchées en 1995, mais 1.460 suppressions d'emplois seront opérées.

Les investissements devaient atteindre 3,5 milliards de francs, notamment pour des projets en Chine. Michelin poursuit l'installation de son nouveau procédé de fabrication « C3M » dans ses unités de Saint-Priest et de Gravanches.

Une augmentation du capital de 600 millions de francs en numéraire et une émission de 6 milliards d'obligations convertibles d'ici à l'an 2000 sont à l'étude.

Au premier semestre de 1995, le bénéfice a atteint 1,43 milliards de francs.

B. DES PROBLÈMES COMPLEXES À RÉSOUDRE

1. Les négociations Europe/Japon sur le marché automobile

L'accord Europe/Japon de 1991 sur l'automobile a fait l'objet de négociations en 1995.

L'élargissement à Quinze de l'Union européenne, le fait que le Japon a, pour certains, exporté 2,2 millions de voitures de trop vers l'Europe et la durée de la période de transition étaient en cause.

Paradoxalement, les exportations japonaises vers l'Europe ont reculé de 16,5 % de 1993 à 1994 et les Japonais n'ont pas atteint, en 1994, leur quota de 99.300 véhicules à cause du haut niveau du yen. Mais il faut y ajouter les 384.000 véhicules japonais assemblés en Europe.

Le Japon pourra exporter 1,105 million de voitures vers l'Union européenne en 1995.

En juin 1995, le Japon a accepté d'adhérer à un accord d'homologation mutuelle des normes automobiles, ce qui devrait améliorer l'accès des marques européennes au marché japonais.

Il faut souhaiter que le marché japonais soit plus accueillant aux véhicules étrangers : 6.800 voitures françaises seulement ont été exportés au Japon en 199.

Il faut également souhaiter que l'accord conclu avec le Japon soit étendu à la Corée du Sud.

2. La distribution automobile

Au terme de deux années de discussions, le règlement 123.85 sur la distribution exclusive des marques par leur réseau, instauré il y a dix ans, et qui venait à expiration le 30 juin 1995, a été modifié.

Le règlement 123.95 modifie le système. Le principe même de sélectivité (une seule marque par concessionnaire) est remis en question, au prix d'une séparation de fait des locaux et de la gestion. Par ailleurs, les concessionnaires pourront se fournir en pièces de rechange ailleurs que chez le constructeur. Enfin, les concessionnaires pourront faire de la publicité hors de leur zone.

Le nouveau règlement sera valable pour sept ans et prend effet le 1er octobre 1995.

3. Le problème des ventes et importations parallèles

Les importations « parallèles » de voitures de marque française ou non ont triplé en trois ans et atteignent 7 % du marché français. Dans certaines zones frontalières, elles atteignent parfois 20 % du marché.

Jouant sur l'ouverture des frontières et les disparités monétaires au sein de l'Union européenne, ces pratiques rendent d'autant plus souhaitable l'adoption d'une monnaie unique en Europe.

De fait, les voitures de marque française sont 20 % à 30 % plus chères en France qu'en Espagne ou en Italie, en raison de la politique de prix imposée par les constructeurs à leurs réseaux de concessionnaires.

4. Le cas particuliers de la réparation des véhicules accidentés

La loi n° 93-1444 du 31 décembre 1993 a tenté (article 17) de mettre un frein au trafic des cartes grises des véhicules accrédités.

Par un arrêté du 24 juin 1994, paru au Journal officiel, du 2 juillet 1994, avaient été précisées les conditions dans lesquelles une nouvelle carte grise peut être délivrée après réparation du véhicule. Par ailleurs, les formulaires employés par les assureurs rappellent de manière précise les dispositions de la loi et notamment le fait que les assurés peuvent choisir de conserver leur véhicule et de le faire réparer. Le ministère de l'Intérieur, par circulaire du 3 octobre 1994, a précisé aux services préfectoraux les conditions de la mise en oeuvre de la procédure supprimant les inconvénients du retrait de la carte grise. Dans ce cas, les services préfectoraux délivrent aux professionnels une attestation donnant les spécifications techniques du véhicule et indiquent que la carte grise ne peut être restituée. Ce document permet aux véhicules endommagés démunis de carte grise d'être exportés. Il faut préciser que les mêmes dispositions sont appliquées dans le cadre de la procédure prévue pour les véhicules gravement accidentés sans que les difficultés spécifiques aient été soulevées.

Mais le Conseil d'Etat, saisi, a déclaré illégal l'arrêté au printemps 1995.

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan sensible aux difficultés de la profession du négoce de pièces détachées et de véhicules réparés et attentive à la prévention des trafics de carte grise émet le voeu qu'une réglementation adaptée puisse être mise en place dans les délais appropriés. Elle accueille avec satisfaction l'insertion, à cette fin, d'un article additionnel au projet de loi relatif aux transports.

5. La réglementation antipollution pour 1996

Dès 1996, l'Union européenne a décidé de ramener le taux d'émissions légales à 2,2 g/km pour le CO₂ et à 0,5 g/km pour la somme du HC et du Nox.

Cette exigence, qui fait suite à la généralisation du pot catalytique à compter de 1996, impose aux motoristes de concevoir des systèmes nouveaux permettant de maintenir la richesse des mélanges au niveau voulu sans

surchauffe ni fatigue prématurée.

Grâce au progrès de l'injection, le moteur à deux temps pourrait se révéler un recours efficace. L'Institut français du pétrole a ainsi mis au point un moteur à **injection assistée par air comprimé** dont la consommation est comparable à celle d'un diesel aux normes 1996.

Le **diesel**, quant à lui, est devenu la motorisation la plus dynamique sur le marché automobile français, grâce au gain moyen de 20 % en carburant qu'il permet.

En 1995, les ventes de modèles diesel pourraient dépasser le million de véhicules en France. Elles représentaient 47,5 % des ventes neuves en 1994.

Mais l'avenir du diesel passe par une diminution des émissions polluantes et l'étude d'un catalyseur adapté progresse.

La modération, en 1994-1995, de la fiscalité sur le gazole, si elle a eu le mérite de satisfaire une revendication de la profession du transport routier et si elle a soutenu -indirectement- les constructeurs français bien implantés sur le « créneau » des moteurs diesel, doit conduire à s'interroger sur l'évolution des taxes en ce domaine à terme. Peut-on, en effet, continuer à favoriser le diesel ? Peut-on le faire si le diesel reste aussi polluant ?

● **La voiture électrique** peut constituer un élément de réponse à la pollution.

L'Etat a décidé d'accorder une aide de 5.000 francs à chaque acheteur d'un véhicule électrique, à compter du 1er juillet 1995 et jusqu'à la fin 1996, ceci afin d'encourager un marché encore très embryonnaire et de garantir une « équivalence de prix » entre une voiture thermique et une voiture électrique.

Electricité de France devrait également apporter une aide complémentaire de 10.000 francs par véhicule au constructeur ou à l'importateur s'étant engagé à respecter ce principe d'équivalence des prix. Ces mesures, d'un coût évalué à 30-40 millions de francs pour le budget de l'Etat, devraient permettre d'atteindre 7.000 véhicules immatriculés en dix-huit mois, et 100.000 véhicules en l'an 2000. Elles comprennent également un engagement de l'Etat et des collectivités locales dans un programme d'électrification de leurs véhicules en zone urbaine pour parvenir à 10 % de véhicules électriques en l'an 2000. Par ailleurs, EDF, acteur actif

du lancement de la voiture électrique en France, va vendre un équipement pour les particuliers ne pouvant pas recharger leur véhicule par eux-mêmes. Ce matériel devrait coûter 2.000 francs hors taxes. Mais le rôle de la société nationale sera probablement plus décisif avec la mise en place de bornes de rechargement.

II. LA SIDÉRURGIE

La production française d'acier brut a atteint 18 millions de tonnes en 1994, soit une progression de 5,4 % par rapport à 1993, qui tranche sur le recul de 1 % de la production mondiale.

Au total, l'acier réellement consommé en France a augmenté de 5,7 %, en 1994. Le phénomène d'inversion du mouvement des stocks sur le marché a également eu lieu en France et la demande a progressé de 13,7 %.

En valeur, le solde des échanges, pour l'ensemble des produits, s'est situé à 7,4 milliards de francs.

Avec la reprise de la demande, les importations des pays tiers, en particulier celles en provenance d'Europe centrale et de l'ex-Union soviétique où existent d'importantes capacités de production sous employées, sont un sujet majeur de préoccupation pour la sidérurgie de l'Union européenne.

En 1994, des accords ont été conclus par la Commission entre la République de Russie, assortis de limitations quantitatives pour 1995 et 1996 (progression de 35 % en 1995 par rapport aux contingents de 1994 et, en 1996, nouvelle progression de 15 %). Des accords similaires sont en cours de négociation avec les Républiques d'Ukraine et du Kazakhstan.

Des contingents tarifaires avec les Républiques tchèque et slovaque continueront d'être appliqués jusqu'à la fin de 1995. Un système de doubles licences a été mis en place vis-à-vis de la Bulgarie et de la Roumanie à la suite d'une très forte progression des exportations de ces pays, notamment en Italie.

Afin d'éviter des détournements, il serait très souhaitable que ces mesures soient étendues aux produits de la première transformation.

La sidérurgie française bénéficie, en 1995, d'une reprise de la demande et d'un raffermissement des prix. Sur les cinq premiers mois de 1995, la progression de la production d'acier brut est sensible (+ 8,1 % à 7,943 millions de tonnes). Dans les produits plats, l'équilibre entre l'offre et

la demande se maintient à un niveau satisfaisant, sur fond de progression générale des prix. Sur le marché des aciers spéciaux, la demande adressée aux segments techniques (visserie-boulonnerie, frappe à froid, décolletage) reste forte.

● Usinor-Sacilor

Troisième sidérurgiste mondial, Usinor-Sacilor a connu, en 1995, une année à haute intensité.

Pour se démarquer des concurrents coréen et japonais (Nippon Steel est le numéro un mondial), Usinor s'est modernisé en favorisant les aciers à valeur ajoutée. L'entreprise a délaissé les aciers bas de gamme du BTP pour des produits plus techniques : tôles et aciers spéciaux pour l'automobile (elle en est le premier fournisseur européen grâce à Sollac et Ascométal), acier inoxydable (3e mondial avec Ugine et ses filiales) ou encore des alliages comme l'INVAR, produit par sa filiale Imphy, dont la stabilité en température est exploité par l'industrie spatiale, les fabricants de tubes de télévision et dans les cuves de méthanier.

Pour un chiffre d'affaires de 79,5 milliards de francs en 1994, Usinor-Sacilor a réalisé 2,9 milliards d'investissements. Le résultat (part de groupe) a atteint un milliard de francs. L'endettement du groupe représentait cependant 17,5 milliards de francs.

L'augmentation de capital de 5 milliards de francs réalisée en 1995 aura son effet. A la suite de cette opération, l'endettement total d'Usinor va tomber à 12 milliards de francs pour des fonds propres de 22,1 milliards, soit un taux de 0,54 % contre 1,22 % en 1993. A ce rythme, l'objectif de ne plus avoir de dette en 1997 ne paraît plus hors d'atteinte.

Au premier semestre de 1995, Usinor-Sacilor a réalisé un résultat net (part de groupe) de 2,36 milliards de francs.

Lancée dans un climat social tendu au début de juin, **l'ouverture du capital** d'Usinor-Sacilor a été finalisée en juillet 1995. L'Etat, qui détenait 80 % du capital, devrait garder environ 8 %. Le Crédit lyonnais, qui en détenait 20 % jusqu'alors, ne devrait en conserver que 3 %. Une cession de gré à gré des actions devait porter sur 12 % du capital. La valorisation du groupe avoisinait 23 milliards de francs en juin 1995. En définitive, le capital devait être réparti entre un groupe d'actionnaires stables (15 %), parmi lesquels EDF et la COGEMA, les salariés de l'entreprise (4 à 5 %), le public (15 à 18 %) et les investisseurs institutionnels.

Alors que 110.000 emplois ont été perdus depuis 1994 par la sidérurgie française et au terme de plus de trois mois de négociations, Usinor Sacilor a réussi à conclure l'accord social régissant « l'après-95 ». Il prévoit ainsi la réduction du temps de travail dans le cadre du volontariat avec des compensations, des possibilités de recourir au temps partiel à 4/5 pour les salariés volontaires de plus de 50 ans, des mesures d'accompagnement de la mobilité professionnelle volontaire. Dans ces conditions, Usinor-Sacilor estime qu'il pourra réaliser sans problème des gains de productivité de l'ordre de 3 % par an.

● Ugine

Filiale spécialisée dans l'acier inoxydable d'Usinor-Sacilor qui en détenait 60 %,

Ugine a fait, en septembre 1995, l'objet d'une offre public d'achat de ses titres par Usinor.

Ugine a dégagé, premier semestre de 1995, un bénéfice net (part de groupe) de 954 millions de francs au premier semestre de 1995, pour un chiffre d'affaires de 10,57 milliards de francs.

III. MÉTALLURGIE-MÉCANIQUE-MACHINE OUTIL

A. LA MÉTALLURGIE

En 1995, la métallurgie a poursuivi une progression comparable à celle qu'elle avait connue en 1994.

● Pechiney

En 1994, le géant de l'aluminium et de l'emballage a enregistré 3,5 milliards de francs et doublé son résultat courant, à 600 millions de francs. La division aluminium a vu son chiffre d'affaires progresser sensiblement, à 18 milliards en 1994 de francs. Mais surtout, sa marge opérationnelle est redevenue positive, à 484 millions de francs. L'emballage, traditionnellement perçu comme un stabilisateur des résultats du groupe, a été fortement pénalisé par des pertes supérieures à 100 millions de dollars de la boîte-boisson aux États-Unis.

L'endettement du groupe reste néanmoins un point noir, s'élevant à 25,8 milliards de francs, pour des fonds propres de 16 milliards.

Le groupe va opérer, à partir de 1995, des cessions d'actifs. Quatre domaines sont visés : les composants et systèmes (3,1 milliards de francs de chiffre d'affaires en 1994), avec le désengagement partiel de Carbone Lorraine et la vente de Sintertech, qui vont contribuer au désendettement à hauteur de 1,2 milliard. En Amérique du Nord, l'emballage alimentaire métallique (3,3 milliards de francs de chiffre d'affaires en 1994) et l'emballage boisson en verre (3,6 milliards) seront également mis sur le marché. Dernier sur la liste : l'Américain Howmet qui fabrique des éléments de turbomoteurs (4,7 milliards de francs de chiffre d'affaires) et dont la restructuration est en voie d'achèvement. Au total, ces cessions, qui devront être terminées d'ici à deux ans, vont amputer le périmètre actuel de Pechiney d'environ 20 % en réduisant son résultat opérationnel d'un peu plus de 1 milliard. A l'issue de ces opérations, Pechiney International (emballage) affichera 6 milliards de francs pour 9 milliards de fonds propres, un niveau jugé « convenable ». En revanche, une augmentation de capital « significative », vraisemblablement de l'ordre de 5 milliards de francs, sera lancée pour restaurer le bilan du groupe Pechiney, dont le ratio dette nette/capitaux propres s'élevait à 1,65 à la fin de 1994.

En se recentrant sur la production d'aluminium primaire et l'emballage, Pechiney parcourt le chemin inverse de celui qu'il avait suivi au début des années 1990, lorsque un long cycle de ralentissement économique avait déprimé la consommation mondiale et progressivement

affaibli les cours de l'aluminium. L'aluminium primaire, identifié comme la principale source de financement interne, se verra consacrer les seuls investissements « obligatoires », nécessaires au maintien de l'outil. Le même régime sera appliqué aux laminés classiques de Pechiney Rhénalu -l'usine de Neuf-Brisach a été profondément modernisée- à la boîte-boisson aux Etats-Unis et en Europe.

Les investissements qualifiés « d'optionnels » iront aux laminés techniques (en gros, l'usine d'Issoire), aux développements futurs dans l'automobile et, surtout, à l'emballage, domaine que Pechiney entend maintenant voir se développer. Mais c'est surtout sur l'emballage plastique, en croissance et encore peu concentré, que Pechiney compte. Ces nouvelles orientations amènent à s'interroger sur l'avenir de Pechiney Emballage alimentaire (PEA), qui réalise environ 30 % d'un chiffre d'affaires de plus de 4 milliards de francs dans l'emballage souple. Généraliste, son recentrage sur les spécialités prendra du temps.

Au premier semestre de 1995, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 36,1 milliards (+28,4 %) dégageant un bénéfice de 658 millions de francs, ce qui contribue à faciliter une privatisation éventuelle, en fonction de l'état des marchés financiers. Une telle privatisation pourrait rapporter 5 à 6 milliards de francs à l'Etat.

B. LES CONSTRUCTIONS FERROVIAIRES : DÉCRUE ANNONCÉE JUSQU'EN 1998

Avec 15,4 milliards de francs en 1994, le chiffre d'affaires de la construction ferroviaire s'est stabilisé dans notre pays par rapport à 1993. Or, si 38 % de ce chiffre ont été réalisés à l'exportation, 44 % l'ont été avec la SNCF.

La baisse des commandes de matériel ferroviaire, en France notamment, inquiète les industriels du secteur, qui estiment la situation « préoccupante » pour les deux années à venir avec un risque d'aggravation pour la période 1997-1998.

En outre, la baisse du dollar et les dévaluations compétitives de certaines monnaies favorisent certains de nos concurrents sur un segment très compétitif après nos échecs pour les métros de Shangai, Canton et Bangkok.

● GEC-Alstom

Le groupe franco-britannique a réalisé un chiffre d'affaires de 5,2 milliards de francs en 1993 et un résultat net positif de 2 milliards de francs. 40 % de ce chiffre est réalisé avec les métros.

L'entreprise a présenté, en février 1995, la nouvelle génération de métro sur pneus (le MP 89) qui équipera la ligne n° 1 de la RATP (La Défense-Vincennes) et 11 ainsi que le futur Meteor. Ce contrat représente 3,6 milliards de francs.

L'entreprise devrait livrer à la SNCF une trentaine de rame du TGV « à impériale » qui doit entrer en service à l'été de 1996.

GEC-Alsthom a été sélectionné, en décembre 1994, comme candidat prioritaire pour le renouvellement du parc de matériel roulant de la « Northern line » qui traverse Londres du nord au sud. Le contrat est estimé à 4,2 milliards de francs.

GEC-Alsthom est chef de file du consortium chargé de réaliser le TGV Séoul-Pusan en Corée du Sud. Les premières livraisons devraient intervenir à la fin de 1996. La ligne devrait être opérationnelle de bout en bout en 2001. Le contrat atteint 12 milliards de francs, mais le transfert de technologie y atteint 50 %.

Outre l'équipement du métro de Santiago du Chili (550 millions de francs), GEC Alsthom nourrit des projets de métro à Caracas, au Caire (ligne 2 pour 2 milliards de francs en consortium), à Istanbul et dans trois villes de Chine, mais aussi des projets de TGV entre Pékin et Shangai et Taïwan.

Il faut souhaiter que la collaboration, en cours d'examen depuis janvier 1992, entre GEC-Alsthom et l'allemand Siemens sur un train à grande vitesse, puisse aboutir dans de bonnes conditions, alors que la branche « transports » de GEC-Alsthom a annoncé 984 suppressions d'emplois sur trois ans.

● **Matra**

Après avoir essuyé un revers face au Canadien Bombardier sur le marché de 3,7 milliards de francs de Kuala Lumpur, Matra souffre de présenter un matériel (le VAL) qui paraît trop sophistiqué pour les pays en développement qui préfèrent soit les tramways moins coûteux, soit les métros moins fragiles, et une gamme limitée.

Ainsi, Matra n'avait plus remporté un seul projet de VAL « clés en mains » depuis 1988 et le contrat de Taïpeh est bloqué à la suite d'une difficulté politico-financière.

On pouvait craindre que Matra-transports, qui a affiché 500 millions de francs de déficit en 1994, ne survive pas sauf à trouver un partenaire stratégique, alors que Matra Hachette souhaiterait réduire de moitié sa part de capital dans l'entreprise.

Le groupe a cependant remporté le contrat -évalué à 2,4 milliards de francs- du Val de Lille-Roubaix-Tourcoing, en septembre 1995.

C. LA CONSTRUCTION NAVALE

Pour l'industrie de la construction navale, prise dans son ensemble, les perspectives paraissent relativement bonnes, le transport maritime devant bénéficier d'une partie de la croissance du commerce mondial.

Ainsi les armateurs français ont-ils commandé quelque 25 navires au cours de l'année écoulée.

Pourtant, l'industrie de la construction navale est handicapée par la surcapacité et une apparente incapacité des gouvernements à accepter les réalités économiques des forces du marché ; de fait, les systèmes d'aides demeurent vivaces et la proposition E 480 du règlement du Conseil sur les aides à la construction navale est contestée.

La concurrence à l'avenir, pour la plupart des chantiers, sera sévère, les recettes de la construction navale ayant tendance à être plus finement réparties et la plupart des constructeurs n'ayant plus la possibilité de compter sur des marchés captifs comme il en existait précédemment.

Le dernier accord de l'OCDE sur l'arrêt des subsides gouvernementaux exige de mettre fin aux aides directes en 1996, mais son efficacité reste encore à prouver. Le maintien d'une période dérogatoire en 1996-1998 permettra la transition nécessaire mais, pour que cet accord soit acceptable, trois conditions devront être réunies :

- veiller à la compétitivité des entreprises françaises en restant attentif à la protection des avancées technologiques de nos entreprises lors des négociations de transferts de technologies ;

- s'assurer que les conditions de crédits garantis par l'Etat ou les banques sont équivalents par rapport à l'étranger ;

- élargir l'accès aux commandes du secteur militaire voire reconverter progressivement les arsenaux en les adossant, lorsque c'est possible, à de grands groupes industriels.

Votre commission, tout en comprenant les motivations d'une telle réduction, s'interroge sur l'économie opérée par l'Assemblée nationale sur le chapitre 64.93.

● Les chantiers de l'Atlantique

Avec plusieurs paquebots de croisière, des méthaniers et un car ferry en commande, le plan de charge de l'entreprise, filiale du groupe CGE-Alsthom est correct en 1995.

Le plan social signé en septembre 1994 est jugé satisfaisant, mais les 4.200 salariés actuels sont voués à n'être à terme que 3.000, l'entreprise recourant de façon accrue à la sous-traitance.

Des propositions de rapprochement entre les Chantiers de l'Atlantique et la Direction des Constructions navales (arsenal de Lorient) ont été récemment émises.

● Leroux et Lotz

Seul chantier français sur ce segment, Leroux et Lotz a parié, en 1995, sur les navires à grande vitesse (70 km/heure).

Les modèles « Corsaire 6000 » desservent Jersey avec quelques difficultés et « Corsaire 11000 » seront exploités sur la Corse.

Le groupe Leroux et Lotz qui a repris successivement les chantiers de Dieppe et Saint-Malo (ex filiales du groupe Manche SA) puis le chantier de Lorient (ex CAP) en 1990, a stabilisé ses effectifs à Dieppe et Saint-Malo.

● La Ciotat : les voiliers font renaître le chantier

En avril 1995, le Conseil régional, le Conseil général et la municipalité de la Ciotat ont constitué une société d'économie mixte, la SEMIDEP, chargée conformément au protocole d'accord signé en août 1994 entre les parties, l'Etat et le syndicat CGT, de l'aménagement du site des anciens chantiers de la Normed dans le but d'y accueillir de nouvelles entreprises de la filière maritime.

Sept ans après le dernier lancement de bateau, un voilier de course « maxi » a été mis à l'eau en juillet 1995 sur le site des anciens chantiers par la société Mistral-composite, avec le concours du conseil général et du conseil régional et de la Caisse des Dépôts. A terme, seize bateaux pourraient être lancés, à raison d'une unité toutes les trois semaines, nécessitant l'embauche de 80 personnes d'ici à la fin de 1995.

Dans l'attente de la réalisation d'autres projets industriels, et parallèlement à la société d'économie mixte, une société d'insertion, la CIM, a été mise en place pour les anciens salariés du chantier, appelés à être les premiers bénéficiaires des créations d'emplois à venir.

● La filière vendéenne de la plaisance souffre des désordres monétaires

Souvent résumée à la présence sur son sol des deux acteurs mondiaux, Jeanneau et Bénéteau, la filière plaisance de la Vendée comprend, en fait, 83 entreprises : chantiers navals, équipementiers, revendeurs, réparateurs, loueurs et bureaux d'études. Avec 1,8 milliard de francs de chiffre d'affaires et 2.430 emplois, la Vendée représente ainsi un tiers de la filière française.

Mais le marché reste difficile pour ces entreprises, notamment en raison des dévaluations compétitives de nos partenaires européens. Jeanneau a ainsi été contraint de déposer son bilan. Un plan de reprise ou de cession va être étudié.

● Les Ateliers et Chantiers du Havre

Les Ateliers et Chantiers du Havre sont particulièrement connus pour leurs récentes réalisations dans le domaine des paquebots de croisière à voiles entièrement automatisés et pilotés par ordinateur (séries Wind Star et Club Med). Les Ateliers et Chantiers du Havre construisent également des car-ferries, des rouliers à passagers de longueur jusqu'à 215 m, des câbliers, des navires de recherche océanographique et tous types de navires sophistiqués jusqu'à 215 m de longueur.

Le nouveau « Marion Dufresne », lancé par les Ateliers et Chantiers du Havre en juin 1994, a pris son service en mai 1995 vers les Terres australes et antarctiques françaises.

Par ailleurs, leur département « Recherche et développement » a récemment mis au point un nouveau concept de navire rapide.

Votre commission juge raisonnable la prorogation jusqu'au 1er octobre 1996 du régime européen de subventions dès lors que les principaux pays constructeurs navals concurrents de l'Europe n'ont pas encore ratifié l'accord conclu dans le cadre de l'OCDE en décembre 1994.

D. LA MÉCANIQUE

Après quatre années difficiles, le secteur de la mécanique (12 % de l'industrie française) a redémarré.

Les chiffres de 1994 ont été encourageants. Le chiffre d'affaires de cette branche a progressé de 8 % pour atteindre 301 milliards de francs, alors qu'il avait reculé de 8 % en 1993. Mais cette reprise a été due essentiellement à l'essor des exportations, qui ont augmenté de 12 % à 150 milliards de francs, souligne la présidente.

La demande en provenance des pays de l'Union européenne a été particulièrement dynamique (+14 %). Les Etats-Unis sont devenus le deuxième marché des exportations françaises, derrière l'Allemagne. En dix ans, l'Asie-Océanie et l'Amérique du Sud ont fortement accru leurs poids dans nos exportations, en passant respectivement de 7,3 % à 17,8 % et de 4,9 % à 7,2 % du total. Et la balance commerciale des échanges est bénéficiaire de 15 milliards de francs.

La reconstitution des stocks a accentué la reprise, surtout pour les composants et les biens intermédiaires. Quant à la sous-traitance, elle a bénéficié de la reprise de la construction automobile. La demande intérieure reste toutefois modeste (+ 0,6 %). La mécanique souffre surtout d'investissements insuffisants.

Les effectifs employés ont atteint 485.000 personnes (- 1,4 %).

Le chiffre d'affaires de la branche mécanique a cru de 7 % au premier semestre de 1995. Un progrès de 13 % des exportations a été observé sur le seul premier trimestre, mais les commandes risquent de se tasser.

En 1995, le secteur de la machine-outil devrait connaître une nouvelle progression d'activité : les données du premier trimestre, tant en terme de prises de commandes que de facturations, sont, selon le ministère, « particulièrement encourageantes ». Toutefois, la concurrence des pays favorisés par des dévaluations monétaires se fait durement sentir, aussi bien à l'export que sur le marché intérieur, imposant aux entreprises françaises de nouveaux efforts de compression des prix, qui pèsent sur l'emploi et sur les marges.

IV. CHIMIE ET PHARMACIE

A. LA CHIMIE

L'industrie chimique a, selon les experts, bien profité de la reprise. Mais les prix amorcent seulement leur redressement.

1994 a été une année de transition : la production a enregistré une forte croissance en volume et, au second semestre, les résultats financiers ont commencé à se rétablir, du moins si l'on considère les entreprises engagées dans la chimie de base.

Les chiffres sont spectaculaires. La production a augmenté, l'an dernier, dans le secteur en volume de 5,6 % pour la France.

La principale bénéficiaire est la chimie minérale, qui est passée d'un recul de 6,9 % en 1993 à une croissance de 8,5 %, grâce au bon comportement des gaz industriels, de l'industrie du chlore et à un « léger mieux » dans les engrais.

Quant à la chimie organique (pétrochimie, matières plastiques, caoutchouc), elle a bénéficié de la reprise de la demande émanant de ses principaux clients, l'industrie automobile ou l'électroménager ; la croissance y a atteint 6,3 % en volume. Enfin, la parachimie (+ 7 %) a pu enregistrer des performances particulièrement satisfaisantes dans les parfums et cosmétiques, les encres et les peintures.

Fortement dégradée en 1993, la rentabilité du secteur chimique a commencé à s'améliorer. Mais la hausse des prix n'est intervenue qu'à partir du milieu de l'année et, en moyenne sur 1994, la hausse n'est que de 1,4 % (hors pharmacie). Tous les produits n'en ont pas profité : 6 % pour l'ensemble des produits organiques (5 % pour la matières plastiques), mais 0 % pour la

chimie minérale et la parachimie. Les prix sont encore, en moyenne, en-dessous de ceux de 1990.

Pour 1995, les pronostics sont relativement satisfaisants, avec une croissance en volume estimée entre 3 % et 3,5 % ; la véritable question est de savoir si la hausse des prix va continuer et, surtout, s'étendre à d'autres produits, malgré la faiblesse du dollar.

● Rhône-Poulenc : le 7e groupe mondial a cent ans

Avec 80.000 salariés et 86 milliards de chiffre d'affaires en 1994, Rhône-Poulenc se situait au septième rang mondial dans son secteur.

Fêtant en 1995 son centenaire, Rhône-Poulenc poursuit sa remontée. Pour les six premiers mois de 1995, le groupe a annoncé un résultat net de 1,291 milliard de francs, soit pratiquement le triple du bénéfice enregistré au premier semestre 1994. Le chiffre d'affaires s'établit à 43,5 milliards de francs, ce qui correspond à une augmentation de 2,6 % en valeur réelle et de 7,7 % à périmètre comparable.

Plusieurs signes montraient que l'amélioration amorcée il y a un an se poursuit et que Rhône-Poulenc a augmenté ses chances de tirer profit de la reprise économique.

Bien que le groupe chimique français Rhône-Poulenc ait réalisé un bénéfice net en forte baisse de 17 % au 3ème trimestre 1995 à 669 millions, le résultat net sur les neuf premiers mois de l'année, à 1,9 milliard de francs, est en hausse de 71 % par rapport à celui des neuf mois correspondants de 1994.

L'endettement se réduit. Il était de 23 milliards de francs au 30 juin et devrait être ramené entre 20 et 21 milliards de francs à la fin de l'année. En outre, le groupe a encore des actifs non stratégiques à céder, avec des perspectives de plus-value. Il dispose également de 1,4 milliard d'actifs d'impôt différé.

B. LA PHARMACIE

La production pharmaceutique ne s'est accrue que de 2,2 % en 1994, contre 4,8 % en 1993. C'est une conséquence du plan de maîtrise des dépenses de santé, les remboursements de médicaments du régime général de la Sécurité sociale ayant stagné l'an dernier, après avoir encore augmenté de 7,3 % en 1993.

Le secteur pharmaceutique emploie quelque 81.800 salariés dont 12.000 pour la recherche.

Le syndicat national de l'industrie pharmaceutique (SNIP) a proposé, au début de juillet 1995, au gouvernement une politique consistant à troquer la création d'emploi dans ce

secteur contre un assouplissement de la taxe sur la publicité. Il a suggéré « d'envisager au prorata des emplois créés l'allégement correspondant » de cette taxe de 9 %, non déductible, prélevée sur la masse salariale de l'ensemble des visiteurs médicaux, soit environ 20 % des effectifs du secteur.

La politique du médicament a été entreprise depuis 1993 sur la base d'un renouveau du système d'évaluation et de contrôle des médicaments (création de l'Agence du Médicament), d'un retour vers une meilleure (et plus économique) prescription des médecins, et d'un accord cadre entre l'Etat et l'industrie pharmaceutique, valable jusqu'au 31 décembre 1996, favorisant une augmentation des prix unitaires des médicaments et une réduction des volumes vendus qui ne se justifient pas médicament. La réduction des volumes de médicaments prescrits et des dépenses de promotion négociée par le comité économique du médicament avec les entreprises contre des revalorisations de prix, l'essor des médicaments dit « génériques » (copies de produits innovants une fois leur brevet tombé) auront des effets significatifs sur l'industrie qui devra s'adapter : stagnation du chiffre d'affaires en France, mais amélioration des marges, changement des logiques de vente.

V. LE TEXTILE-HABILLEMENT

Le secteur textile-habillement, secteur d'activité essentiel de l'économie nationale, tant par son poids dans l'ensemble de la production industrielle (5 à 6 p. 100 de cet ensemble) que par les effectifs concernés (3000.000 personnes, soit le même ordre de grandeur que l'industrie automobile) et que par son rôle de vitrine de la création française à l'étranger connaît des difficultés, du fait de la stagnation de la consommation et de la concurrence accrue des pays à bas salaires, contraignant les entreprises à des efforts importants de modernisation et d'adaptation.

Le bilan des premiers mois de 1995 se solde par une consommation négative de 3,2 % en valeur et en francs constants par rapport à la même période de 1994. La consommation de textile-habillement reste donc bien accrochée à la tendance baissière observée depuis trois ans, et qui trouve ses racines dans la baisse des prix unitaires moyens et surtout dans l'attentisme de la clientèle en période de difficultés économiques. Principaux secteurs touchés : le prêt à porter féminin (- 4,9 %) et la chemiserie pour homme (- 4,6 %).

Cette crise de la consommation affecte désormais tous les circuits de distribution et non plus simplement les magasins indépendants.

La France a obtenu que, dans le texte des accords de Marrakech, un lien explicite soit établi entre le processus d'intégration du secteur textile-

habillement dans le GATT et le renforcement des règles et disciplines pour tous les pays ; en particulier, des règles strictes ont, pour la première fois, été édictées en matière de protection de la propriété intellectuelle et de lutte contre la fraude. Le démantèlement de l'accord multifibres sera étalé sur dix ans, en quatre étapes, et sera compensé par l'ouverture des marchés de pays tels que le Japon, le Brésil, l'Australie, le Mexique, ou l'Inde qui étaient jusqu'à présent protégés par des droits de douane très élevés. Quant à l'accès au marché des Etats-Unis d'Amérique, il a été amélioré, même si tous les « pics tarifaires » n'ont pas disparu.

L'organisation mondiale du commerce aura vocation à traiter du lien entre le commerce international et le respect des droits des travailleurs : des travaux seront engagés rapidement pour définir les règles minimales, dont le non-respect pourra, à terme, entraîner des sanctions commerciales. L'issue de ces travaux sera importante pour un secteur fortement utilisateur de main d'oeuvre, comme le textile-habillement, qui est particulièrement exposé à la concurrence de pays ayant recours à la main-d'oeuvre carcérale, à celle des enfants, ou ne respectant pas les droits syndicaux minimaux. En ce qui concerne le volet communautaire, la France a réussi à faire reconnaître l'importance du textile-habillement par les instances communautaires. Ainsi, les procédures anti-dumping et anti-subsidiation seront accélérées et le système des préférences généralisées a été réformé dans un sens plus restrictif.

Sur le plan intérieur, le Gouvernement a engagé plusieurs types d'actions en faveur du secteur du textile-habillement, notamment pour l'allègement des charges pesant sur les bas salaires, à travers la budgétisation des cotisations d'allocations familiales. Les différentes procédures du ministère de l'Industrie ont été mobilisées en faveur du textile-habillement, via le fonds de développement des petites et moyennes industries et les appels à propositions. Des crédits communautaires viennent s'y ajouter, notamment dans le cadre du nouvel objectif 4 du fonds social européen, qui doit permettre de développer la formation des salariés dans les secteurs engagés dans des mutations industrielles.

Dans le cadre des états généraux du textile, de l'habillement et de la distribution, organisés par les unions professionnelles du secteur en février 1995, le ministre de l'Industrie a annoncé le lancement d'un appel à propositions « Partenariat de filière », destiné à favoriser la communication entre les divers acteurs de la filière textile-habillement-distribution à travers l'échange de données informatiques (EDI), ainsi que la création d'un fonds d'aide aux jeunes créateurs.

Le consommateur doit prendre conscience du lien qui existe entre son acte d'achat et le maintien de l'emploi dans notre pays. C'est le but de la campagne « Nos emplettes sont nos emplois », mise en oeuvre par l'ensemble

des chambres de commerce et d'industrie et soutenue par le ministère de l'Industrie, qui associe des messages télévisés et des actions sur les points de vente. Parallèlement, toutes les initiatives visant à mieux valoriser les produits (création de marques collectives, de labels...) doivent être encouragées.

VI. L'INDUSTRIE ÉLECTRIQUE ET ÉLECTRONIQUE

- L'industrie électrique, électronique et informatique est un des tout premiers secteurs industriels. Il emploie plus de 330.000 personnes, soit environ 10 % de la totalité des effectifs industriels.

L'année 1994 a été marquée par une amélioration modérée de la conjoncture tirée par les exportations. L'évolution constatée au début de l'année dernière pour quelques branches s'est confirmée et étendue à la plupart des industries électriques, électroniques et informatiques. La croissance du chiffre d'affaires pour 1994 s'établit ainsi s'est à 2,7 % en francs courants par rapport à 1993.

La production française a progressé de 3,6 % en 1994 soit un peu moins que celle de l'ensemble de l'Union européenne, avec 5,2 %.

Les experts estimaient que la reprise ne pourra réellement faire sentir ses effets, compte tenu des délais de fabrication inhérents à nombre de biens électriques et électroniques, qu'à partir du second semestre 1995.

- Pour la cinquième année consécutive, les industries françaises de matériel d'électronique et de radiocommunication ont vu leur chiffre d'affaires diminuer en 1994.

Les activités militaires (21,8 milliards de francs de chiffre d'affaires contre 23,2 milliards en 1993) ne représentaient plus que 60 % des facturations au lieu de 70 % en 1989. En revanche, les prises de commandes militaires ont légèrement progressé à 23 milliards de francs et on notera la forte croissance du nombre des abonnés au réseau GSM de téléphonie mobile (en hausse de 74 % au second semestre de 1994).

Par ailleurs, à l'image du marché mondial, les ventes de semi-conducteurs se sont poursuivies à un rythme soutenu en France, en dépit d'une pénurie due à l'insuffisance de capacité de production des fournisseurs au premier semestre de 1995. Le marché français des semi-

conducteurs pourrait ainsi atteindre 17 milliards de francs en 1995.

Enfin, l'engouement du grand public pour la micro-informatique, qui a atteint son pic en décembre 1994, est brutalement retombé en avril et en mai 1995.

La politique industrielle française en matière d'électronique a évolué depuis dix ans : aujourd'hui, elle se fait moins avec des sociétés nationalisées et davantage avec des sociétés privées. Le rôle de France Télécom et des armées s'infléchit (pour des raisons différentes : « ouverture » de 1998 pour le premier ; économies pour les secondes). D'un autre côté, la priorité semble de plus en plus donnée à l'amélioration de la compétitivité et à l'aide à la recherche et développement pour tous plutôt qu'à la survie de champions nationalisés et à la naissance nouveaux programmes « mobilisateurs » tels le Minitel, la télévision à haute définition ou Jessi. Cette évolution est, en général, approuvée par les acteurs de l'électronique française, sauf -et c'est cela qui les distingue des Britanniques et des Allemands- en ce qui concerne le dernier point.

La dernière initiative de politique industrielle pour l'électronique a été le lancement d'expériences concernant les autoroutes de l'information. Ce type d'expérience apparaît aujourd'hui comme une limite à ce que peut admettre la Commission de l'Union européenne, qui, dans ce genre d'action, n'aime pas voir les Etats membres comme meneurs, mais préfère les voir comme coordinateurs d'actions proposées par les entreprises.

● Bull

Une violente opération de réduction des coûts a permis à Bull de retrouver un résultat d'exploitation légèrement positif en 1994 (237 millions de francs) et une perte nette réduite à 2 millions de francs (contre plus de 5 milliards en 1993). Mais l'endettement atteint 2,8 milliards de francs.

La masse salariale représentait 1,4 milliard de francs l'an dernier. Le chiffre d'affaires atteignait 29,9 milliards de francs (+ 5,9 %).

En 1995, l'ambition de Bull était de renouer avec l'équilibre et d'atteindre un taux de rentabilité de 7 à 9 % dès 1996-1997. L'objectif était de réduire l'endettement et les coûts d'achat. La masse salariale devrait être ramenée cette année à 800 millions de francs et 30 % des salariés pourraient être employés à temps partiel. Bull compte, en 1995, 24.700 salariés. 945 suppressions d'emplois étaient envisagées en France.

Bull a regroupé, au sein de son rôle Bull Emerging Technologies, l'ensemble de ses activités cartes à puce et monétique dans une seule entité baptisée CP8 Transac.

Cette société anonyme, filiale à 100 %, réunit ainsi les activités cartes à puce (CP8),

Point de Contact Clientèle (PCC, SIAB) et terminaux de paiement électronique (Télésincro), trois marchés qui représentaient l'an dernier un chiffre d'affaires de 660 millions de francs (320 personnes environ).

La direction de Bull a indiqué, en juin 1995, avoir pris la décision de principe de procéder à la généralisation des activités du groupe. Cette opération, que les dirigeants du constructeur entendraient achever d'ici à la fin 1995, vise les activités produits et services, ainsi que les forces commerciales aujourd'hui placées sous la coupe de Bull SA et qui ont encore le statut de divisions.

Sont ainsi concernées, outre les réseaux de vente Bull France, Bull Europe, Bull North America Pacific et Bull Overseas, les activités grands systèmes, systèmes Unix, maintenance, carte à puce, monétique et intégration de systèmes. La micro-informatique est déjà filialisée, avec Zenith Data Systems, de même que l'infogérance (reprise de tout ou partie de l'informatique d'une société), avec Integris Data Services. La fabrication industrielle pour les tiers (cartes électroniques) est aussi en cours de filialisation, avec notamment Bull Electronics.

Par ailleurs, la stratégie « grands systèmes » de Bull se précise. Celle-ci vise, en particulier, à assurer la transition des systèmes actuels vers des « clusters » hétérogènes, intégrant des systèmes Unix et des machines GCoS converties au parallélisme et à la technologie CMOS.

Les résultats des neuf premiers mois de 1995 ont, en dépit de ces efforts, été décevants, avec une perte nette de 874 millions de francs et un recul du chiffre d'affaires de 2,1 % à 17,7 milliards de francs.

L'objectif du retour à l'équilibre avant la fin de l'exercice paraît d'autant plus malaisé à atteindre.

L'ouverture du capital de Bull a été amorcée à la mi-avril 1995. Le secteur public conserve 57 % du capital, l'Etat ramenant sa participation de 79,6 % à 40 % et France Télécom portant la sienne de 14 à 17 %. L'actionnariat industriel accroît sa part : NEC passe de 4 % à 17 % du capital et Motorola se voit attribuer 10 % avec possibilité de passer à 17 %.

Enfin, les 27.900 salariés se sont vus offrir la possibilité de souscrire 10 % des actions à des conditions privilégiées. L'entrée des grands actionnaires devait être réalisée par augmentation de capital, jusqu'en septembre.

A travers cette opération, Bull est apparu valorisé à 1,3 milliard de francs, 600 millions au moins si on soustrait les 569 millions de francs d'avance d'actionnaire consentie par France Télécom en décembre 1994.

Mais cette valorisation doit, pour votre Commission des Affaires économiques et du Plan, être analysée en regard des 23 millions de francs que les pouvoirs publics ont injectés dans la compagnie depuis sa privatisation en 1982 et des quelque 30 milliards supplémentaires dont s'alourdit l'informatique française, en quête d'une indépendance toujours plus difficile à sauvegarder.

L'ouverture du capital devrait procurer 1 milliard de francs nets à Bull qui devrait l'utiliser pour réduire son endettement.

● Thomson

♦ Les pertes du Crédit lyonnais pèsent sur les résultats

Le Groupe a enregistré en 1994 un chiffre d'affaires de 74,4 milliards de francs, en hausse de 10 % sur 1993. Cette progression globale résulte d'une augmentation des ventes de 14 % pour Thomson multimedia et de 6 pour Thomson-CSF. Le résultat d'exploitation est également en hausse, à 2,6 milliards de francs, reflétant les performances industrielles des deux sociétés. La perte nette (part du Groupe), réduite de 3,3 milliards de francs en 1993 à 2,2 milliards en 1994, répercute les pertes du Crédit lyonnais comptabilisées par le Groupe (respectivement - 3,7 milliards en 1993 et - 1,9 milliard en 1994) qui est actionnaire de la banque à hauteur de 22 %.

Le maintien de la rentabilité d'exploitation en 1995 semble être assuré. Compte tenu des commandes engrangées, le chiffre d'affaires de cette année ne devrait pas être inférieur à celui de 1994. THOMSON-CSF a ainsi réalisé un bénéfice net (part de groupe) de 354 millions de francs au premier semestre de 1995.

L'intensification sévère de la concurrence, sous l'effet de l'irruption massive de l'industrie aérospatiale et de défense des Etats-Unis dans la compétition mondiale est toutefois préoccupante. On assiste, selon les experts, à une véritable révolution qui met ce marché dans la situation qu'ont connue au début des années 1980 l'électronique et les semi-conducteurs sous l'influence du Japon. Les industriels américains bénéficient d'un double avantage compétitif : l'importance (40 % du marché mondial) et la fermeture du marché intérieur d'une part, la « sous-évaluation patente » du dollar, qui représente un « avantage redoutable », d'autre part. Le différentiel monétaire se situe entre 20 % et 30 % au détriment du franc. Pour s'adapter à cette donne, Thomson-CSF, qui réalise près de la moitié de ses ventes à l'exportation, dont 80 % à 90 % en zone dollar, doit faire des efforts de productivité accrus, de l'ordre de 20 %.

♦ L'emploi reste fragile

Les effectifs du groupe à la fin de 1994 atteignaient 98.700 personnes, dont 61 % en Europe, 25 % aux Amériques et 14 % en Asie.

Le plan de « temps réduit indemnisé de longue durée » mis en place en novembre 1993 par Thomson-CSF est arrivé à échéance fin mai 1995. Il a permis de repousser dans le temps 1.200 suppressions d'emplois mais la sortie du plan suscite l'inquiétude des salariés.

♦ L'ouverture du capital

Plusieurs scénarios « privatisation » sont possibles, soit une fusion préalable de Thomson SA et CSF ; soit une scission de CSF, d'un côté, et de Thomson SA et Thomson Multimedia, de l'autre.

Pour les dirigeants de l'entreprise, la préférence irait au scénario qui verrait Thomson-CSF fusionner avec la maison mère Thomson SA - Thomson Multimédia devenant filiale à 100 % du nouvel ensemble. A condition que le risque pour l'actionnaire soit au prie identique au deuxième scénario et que l'opération s'accompagne d'une injection importante de fonds par l'Etat dans Thomson SAE. La logique industrielle serait sous-tendue par la convergence des intérêts entre CSF et Thomson Multimédia. L'avantage est, selon ces dirigeants, évident pour Multimédia. Pour CSF, ce serait l'insertion dans un groupe électronique idéal, où la défense pèserait 30 %, où le civil hors semi-conducteurs pèserait 50 % et où les semi-conducteurs pèseraient 20 %.

Ces mêmes dirigeants ont, en outre, estimé qu'une recapitalisation de Thomson SA, par l'Etat, à hauteur de 10 milliards de francs était un préalable indispensable à une éventuelle

privatisation. Selon eux, Thomson est une entreprise sous-capitalisée « sur laquelle pèsent 20 milliards de dettes liées, pour l'essentiel, aux opérations de croissance externes de Thomson Multimédia ». Cette dernière société est, en effet, endettée à hauteur de 12 milliards.

Par ailleurs, les salariés redoutaient que les mesures de réorganisation des divisions de Thomson-CSF, annoncées au début de juillet 1995, ne préfigurent une « privatisation par le bas » du groupe.

VII. LE BOIS ET LE MEUBLE

A. LE BOIS

L'industrie du bois s'est engagée dans une mutation technologique importante, afin de pouvoir se positionner sur des créneaux à forte valeur ajoutée et, même si la première et la seconde transformations de la filière sont encore déficitaires sur le plan des échanges extérieurs, il existe un fort potentiel de croissance du marché.

Une des spécificités de la forêt française, y compris en Europe, est la très grande variété de ses espèces. Pour tenir ses promesses, cette richesse forestière demande à être valorisée à chaque étape de la filière.

Malheureusement, force est de constater un peu partout dans ce secteur dominé, depuis le désengagement de Saint-Gobain en novembre 1994, par les petites et moyennes entreprises, une insuffisante modernisation de l'outil de production et l'absence de stratégie à l'exportation.

En outre, si des aides gouvernementales et, depuis 1991, européennes, ont permis l'acquisition d'équipements modernes, le coût élevé du matériel, la faiblesse des fonds propres et le niveau bas de rémunération fragilisent le secteur qui requiert encore une main d'oeuvre importante.

Un nouveau plan communautaire pour les années 1994-1995 ainsi que les décisions prises il y a un an par le CIDAR devraient permettre de renforcer la compétitivité des approvisionnements incluant sylviculteurs, coopératives, exploitants, transporteurs et industriels.

La Fédération nationale des communes forestières de France (COFOR) et la Caisse des Dépôts et Consignations ont signé, en novembre 1994, un accord visant à poursuivre et à renforcer leur coopération pour la promotion de l'énergie-bois.

Le développement de cette filière est, en effet, particulièrement utile pour la création d'emplois en milieu rural. Il contribue également tant à l'amélioration de l'environnement qu'à l'indépendance énergétique du pays.

Les industries de bois -hors sciage- emploient 43.000 salariés (entreprises de plus de 20 personnes), et ont réalisé en 1994 un chiffre d'affaires de 26,9 milliards de francs se répartissant ainsi :

10,4 MDF pour les menuiseries, les charpentes industrielles, les parquets et les bâtiments préfabriqués ;

8,4 MDF pour les panneaux ;

5,7 MDF pour les emballages ;

2,4 MDF pour les objets divers.

C'est un secteur qui comporte 700 entreprises de plus de 20 salariés et qui est très faiblement concentré, avec une centaine d'entreprises dont deux groupes ayant plus de 1.000 salariés.

● Gascogne

Après l'échec récent de son OPA sur les Papeteries du Limousin a annoncé la prochaine construction dans les Landes d'une nouvelle unité de sciage de pin maritime. Elle s'ajoutera aux deux scieries que possède déjà Gascogne autour de Dax, à Castets et Escource. Il s'agit de répondre à la demande très soutenue de sciages, notamment de charpentes et de produits pour la construction.

B. L'AMEUBLEMENT

Pour le secteur de l'ameublement, qui comprend 777 entreprises de plus de 20 salariés employant 77.560 personnes, l'année 1994 a abouti à une nouvelle diminution du chiffre d'affaires de l'ordre de 3,8 %.

Depuis 1994, un redressement relatif de certains segments du marché a permis de freiner cette érosion.

Si certains réseaux de distribution spécialisés, en particulier dans les domaines de la cuisine et du salon disparaissent, de nouveaux acteurs s'implantent sur les créneaux « entrée de gamme » ou « prix économiques », en particulier les grandes surfaces alimentaires.

Les industriels du secteur sont conscients de leur fragilité notamment face à des concurrents allemands, italiens ou américains capables de développer des stratégies ambitieuses, toutefois les regroupements d'entreprises ou les politiques d'alliance demeurent rares. En revanche, les fabricants semblent vouloir intégrer les technologies nouvelles au service de la distribution telles que l'EDI, le télé-achat ou les ventes sur catalogue télématique.

Il est peu probable, selon le ministère, que l'année 1996 apporte des modifications significatives à la structure du secteur.

EXAMEN EN COMMISSION

Réunie le 21 novembre 1995 sous la présidence de M. Jean François-Poncet, la commission a procédé, sur le rapport de **M. Francis Grignon, rapporteur pour avis**, à l'examen des crédits de l'industrie figurant au projet de loi de finances pour 1996.

A l'issue de cet exposé, **M. Michel Bécot** a appelé de ses vœux une harmonisation des normes industrielles à l'échelle européenne. Seule une telle harmonisation permettrait, selon lui, à nos entreprises de surmonter les barrières de fait qui, par le jeu des normes, leur sont opposées chez certains de nos partenaires.

M. Francis Grignon, rapporteur pour avis, lui a répondu qu'il appartenait aux industriels français de s'implanter à l'étranger et de « pénétrer » les pays, tout en faisant l'effort de suivre les dossiers de normalisation au sein des instances européennes.

M. Charles Revet, tout en partageant l'inquiétude de M. Michel Bécot à propos des normes, a jugé qu'un diagnostic devait être dressé, au niveau européen, en matière de marchés et de concurrence. Il a déploré -rejoint sur ce point par **MM. Jean Peyrafitte** et **Jean Huchon**- l'influence « catastrophique » sur le marché français de la concession automobile des dévaluations compétitives de la monnaie de certains de nos partenaires européens.

M. Francis Grignon, rapporteur pour avis, a estimé que de tels arguments constituaient un plaidoyer en faveur de la monnaie unique.

M. Jean François-Poncet, président, faisant valoir que 7 % des ventes d'automobiles françaises étaient affectées par des achats réalisés chez nos voisins bénéficiant de la récente dévaluation de leur monnaie, a souligné l'émergence de la profession nouvelle de mandataire-courtier en automobiles à l'échelle de l'Union européenne.

M. Jean-Paul Emin, évoquant, pour sa part, le commerce extérieur, s'est enquis de la réalité de certaines importations fictives, qui se seraient développées depuis la suppression des frontières douanières, pour permettre d'échapper à la TVA.

M. Francis Grignon lui a répondu qu'il semblait que des transactions réalisées dans les départements et territoires d'outre mer avaient reçu une telle qualification et que le régime de la taxe à la valeur ajoutée était en cause.

A l'issue de cette discussion, la commission a décidé, à la majorité, de **donner un avis favorable à l'adoption des crédits inscrits au titre de l'industrie dans le projet de loi de finances pour 1996**